

DECISION DU MAIRE N° 2022-08**AVENANTS N°1, 2, 3, 4 et 5 AUX LOTS 6, 7, 10, 11, 12, 16, 18 ET 22 DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL SUR LA COMMUNE DE CORDEMAIS**

Le Maire de la Commune de Cordemais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2018-40 du 14 mai 2018 approuvant le programme et l'enveloppe financière de l'opération de construction d'un espace culturel à Cordemais ;

Vu l'appel à candidatures relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » lancé en date du 17 mai 2018 pour la réalisation d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Vu la décision du Maire n°DC-2018-03 en date du 12 novembre 2018 désignant le cabinet d'architecte RAUM, lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace culturel à Cordemais ;

Vu le marché négocié passé en date du 19 novembre 2018 avec le lauréat du concours, en application de l'article 30 I alinéa 6° du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2019-22 du 25 mars 2019 fixant l'enveloppe prévisionnelle du coût de travaux à 3 750 000 euros HT, en phase APS (avant-projet sommaire), hors options ;

Vu la délibération n°2019-52 du 1^{er} juillet 2019 réajustant l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux en phase APD à 3 900 000 euros H.T. ;

Vu la décision du Maire n°2019-04 en date du 4 décembre 2019 attribuant les marchés de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais (lots de 1 à 6 et de 8 à 22) ;

Vu la décision du Maire n°2020-01 en date du 14 janvier 2020 attribuant le lot 7 du marché de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 du Conseil Municipal désignant le Maire de la commune de Cordemais ;

Vu la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics ;

Vu la décision du Maire n°2021-01 en date du 20 janvier 2021 validant le principe des avenants n°1 aux lots 1-4-6-8-10-11-12-16-17-18 et 19 du marché de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Vu la décision du Maire n°2021-06 en date du 16 mars 2021 validant le principe des avenants n°1 et 2 aux lots 1-3 et 9 du marché de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Vu la décision du Maire n°2021-10 en date du 17 mai 2021 validant le principe des avenants n°1 et 2 aux lots 5-10-12 et 18 du marché de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Vu la décision du Maire n°2021-11 en date du 7 juin 2021 validant le principe de l'avenant n°3 au lot 1 du marché de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Vu la décision du Maire n°2021-17 en date du 8 juillet 2021 validant le principe des avenants n°1 aux lots 14-15-20 et 22, des avenants n°2 aux lots 3-16 et avenant n°3 au lot 10 du marché de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Vu la décision du Maire n°2021-23 en date du 21 décembre 2021 validant le principe des avenants n°2 aux lots 8-11-14-17-20 et 22, des avenants n°3 aux lots 8-12, d'un avenant n°4 au lot 10 et des avenants n°4 et 5 au lot 1 du marché de travaux de construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais ;

Attendu que les crédits sont inscrits au budget 2021.

SITUATION

Pour rappel, et titre indicatif, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant en euros H.T.
01	Fondations/Gros œuvre	BENETEAU (44260) MALVILLE	1 436 312,88 (avec suppression des parements architectoniques)
02	Charpente bois	GODARD (44240) LA CHAPELLE SUR ERDRE	62 000,00
03	Charpente métallique	DL ATLANTIQUE (17180) PERIGNY	111 690,95
04	Couverture zinc	GUESNEAU COUVERTURE (44500) LA BAULE	206 019,19 (avec profil d'arrêt zinc d'enduit)
05	Étanchéité	SEO ETANCHEITE (44360) CORDEMAIS	141 460,00
06	Ravalement enduit	DRA ATLANTIQUE (44800) SAINT HERBLAIN	79 488,83 (avec enduit en remplacement des parements béton architectonique)
07	Bardage Bois	DOUILLARD (44190) CLISSON	46 321,22 (avec PSA* : finition lasure par un saturateur sur bardage bois)
08	Menuiseries extérieures aluminium	BONNET (85600) MONTAIGU	191 748,58 (avec étendue de gamme : anodisation)
09	Menuiseries extérieures bois	LOISEAU MENUISERIES (85111) CHANTONNAY	30 512,78

10	Métallerie / serrurerie	QUEST INDUSTRIES (44120) VERTOU	45 777,00
11	Doublage / cloisons / plafonds	ARBAT SYSTEM (44360) ST ETIENNE DE MONTLUC	326 720,07
12	Menuiseries intérieures /signalétiques /mobilier fixe	DUPRE (49420) OMBREE D'ANJOU	134 000,00
13	Chape en béton quartzé	CHAPES DALLAGES INDUSTRIELS (38330) ST NAZAIRE LES EYMES	93 500,00
14	Revêtements de sols /carrelage mural	GUERIN SOLS (35890) LAILLÉ	32 800,00
15	Parquet	SARL ABACA (35520) LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	14 141,99 (essence hêtre parquet fixe)
16	Peinture	RENAISSANCE (44600) ST NAZAIRE	59 416,31 (avec suppression des parements béton architectonique et PSA* comprise (remplacement de la lasure par un saturateur sur les menuiseries extérieures bois))
17	Electricité CFO-CFA	ROBERT JULIOT (85140) ESSARTS EN BOCAGE	143 297,94 (avec PSE* : borne de recharge vélos)
18	Chauffage /ventilation /plomberie /sanitaire	MISSEYARD (44800) ST HERBLAIN	521 000,00
19	Serrurerie machinerie tentures de scène	2.44 MAUSSON (29620) GUIMAEC	174 784,00 (avec PSE2* : rideaux latéraux)
20	Réseaux scéniques & équipements scénographiques	MELPOMEN (44472) CARQUEFOU	180 669,24
21	Fauteuils	SIGNATURE F (24110) ST ASTIER	44 900,00
22	Terrassement VRD espaces verts	PIGEON TP (44152) ANCENIS	334 000,00
Total H.T. :			4 410 560,98

*PSA : prestation alternative à la solution de base (variante exigée)

*PSE : prestations supplémentaire éventuelle

DECIDE :

Article 1 : Objet

DE PASSER un avenant n°1 au lot 7 ; un avenant n°2 au lot 6 ; un avenant n°3 aux lots 11-16-18-22, un avenant n°4 au lots 11-12-22, un avenant n°5 aux lots 10 et 12 du marché de travaux, conformément aux avenants et aux justificatifs ci-annexés :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant initial du marché en euros H.T.	Montant des prestations introduites par les avenants n°2,4 et n°5 en euros H.T.	Nouveau montant du marché en euros H.T.
01	Fondations/Gros œuvre	BENETEAU (44260) MALVILLE	1 436 312,88 (avec suppression des parements architectoniques)	+ 5 860,00 (avenant 1) + 1 866,10 (avenant 2) + 16 650,00 (avenant 3) + 370,00 (avenant n°4) + 3 250,00 (avenant n°5)	1 464 308,98
02	Charpente bois	GODARD (44240) LA CHAPELLE SUR ERDRE	62 000,00		62 000,00
03	Charpente métallique	DL ATLANTIQUE (17180) PERIGNY	111 690,95	+ 11 000,00 (avenant n°1) + 1 650,00 (avenant n°2)	124 340,95
04	Couverture zinc	GUESNEAU COUVERTURE (44500) LA BAULE	206 019,19 (avec profil d'arrêt zinc d'enduit)	+ 5 293,58 (avenant n°1)	211 312,77
05	Etanchéité	SEO ETANCHEITE (44360) CORDEMAIS	141 460,00	+ 1 102,30 (avenant n°1)	142 562,30
06	Ravalement enduit	DRA ATLANTIQUE (44800) SAINT HERBLAIN	79 488,83 (avec enduit en remplacement des parements béton architectonique)	-7 795,27 (avenant n°1) -1 099,75 (avenant n°2)	70 593.81
07	Bardage Bois	DOUILLARD (44190) CLISSON	46 321,22 (avec PSA* : finition lasure par un saturateur sur bardage bois)	+ 1 236,00 (avenant n°1)	47 557.22
08	Menuiseries extérieures aluminium	BONNET (85600) MONTAIGU	191 748,58 (avec étendue de gamme : anodisation)	-2 266,00 (avenant n°1) -2 371,06 (avenant n°2) + 361,63 (avenant n°3)	187 473,15
09	Menuiseries extérieures bois	LOISEAU MENUISERIES (85111) CHANTONNAY	30 512,78	+ 950,95	31 463,73
10	Métallerie / serrurerie	OUEST INDUSTRIES (44120) VERTOU	45 777,00	+ 1 277,00 (avenant n°1) -1 350,00 (avenant n°2) + 2 889,00 (avenant n°3) + 347,00	49 920.46

				(avenant n°4) + 980,46 (avenant n°5)	
11	Doublage / cloisons / plafonds	ARBAT SYSTEM (44360) ST ETIENNE DE MONTLUC	326 720,07	-9 619,20 (avenant n°1) + 714,57 (avenant n°2) + 466,65 (avenant n°3) + 1 431,00 (avenant n°4)	319 713,09
12	Menuiseries intérieures /signalétiques /mobilier fixe	DUPRE (49420) OMBREE D'ANJOU	134 000,00	-11 224,30 (avenant n°1) +2 421,50 (avenant n°2) -795,09 (avenant n°3) -7 261,19 (avenant n°4) + 789,93 (avenant n°5)	117 930,85
13	Chape en béton quartzé	CHAPES DALLAGES INDUSTRIELS (38330) ST NAZAIRE LES EYMES	93 500,00		93 500,00
14	Revêtements de sols /carrelage mural	GUERIN SOLS (35890) LAILLÉ	32 800,00	-4 670,74 (avenant n°1) + 689,29 (avenant n°2)	28 818,55
15	Parquet	SARL ABACA (35520) LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	14 141,99 (essence hêtre parquet fixe)	+ 921,31	15 063,30
16	Peinture	RENAISSANCE (44600) ST NAZAIRE	59 416,31 (avec suppression des parements béton architectonique et PSA* comprise (remplacement de la lasure par un saturateur sur les menuiseries extérieures bois))	+ 6 775,00 (avenant n°1) + 660,00 (avenant n°2) -1 273,78 (avenant n°3)	65 577,53
17	Electricité CFO-CFA	ROBERT JULIOT (85140) ESSARTS EN BOCAGE	143 297,94 (avec PSE* : borne de recharge vélos)	+ 1 329,73 (avenant n°1) + 15 313,97 (avenant n°2)	159 941,64
18	Chauffage /ventilation /plomberie /sanitaire	MISSEWARD (44800) ST HERBLAIN	521 000,00	+ 10 934,61 (avenant n°1) + 526,60 (avenant n°2) + 991,28 (avenant n°3)	533 452,49

044-214400459-20220215-2022D08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

14/03/2022

19	Serrurerie machinerie tentures de scène	2.44 MAUSSION (29620) GUIMAEC	174 784,00 (avec PSE2* : rideaux latéraux)	+11 074,00	185 858,00
20	Réseaux scéniques & équipements scénographiques	MELPOMEN (44472) CARQUEFOU	180 669,24	-308,62 (avenant n°1) + 485,03 (avenant n°2)	180 845,65
21	Fauteuils	SIGNATURE F (24110) ST ASTIER	44 900,00		44 900,00
22	Terrassement VRD espaces verts	PIGEON TP (44152) ANCENIS	334 000,00	+ 4 315,00 (avenant n°1) +10 697,25 (avenant n°2) +2 009,74 (avenant n°3) +3 874,00 (avenant n°4)	354 895,99
Total H.T. :			4 410 560,98	+ 81 469,48	4 492 030,46

Représentant une plus-value de **+ 2 144,34** euros H.T., soit un montant global de **81 469,48 euros H.T.** pour la totalité des avenants (+**1,85 %** du montant global initial du marché).

Fait à Cordemais, le 15 février 2022

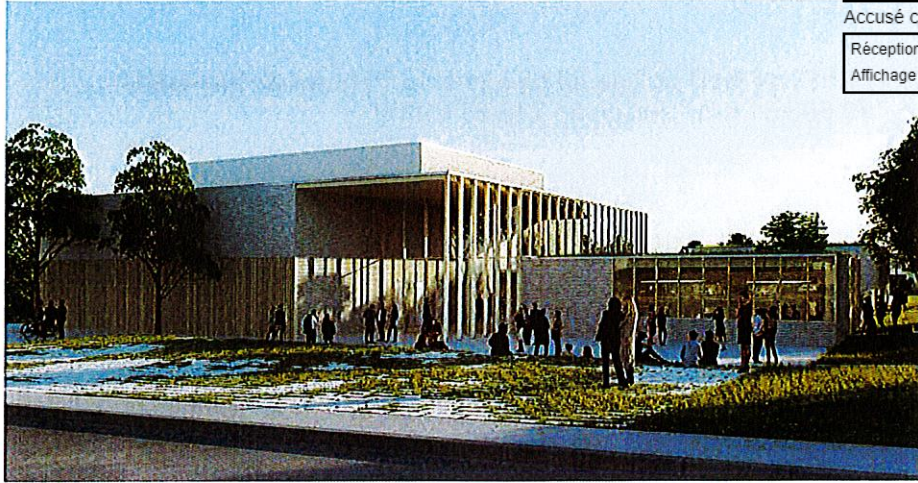
Le Maire,
Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ
Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :

Le Maire de la COMMUNE DE CORDEMAIS
Daniel GUILLÉ



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 02

LOT 6 – RAVALEMENT ENDUIT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et
l'entreprise DRA – 6 rue Bobby Sands – 44800 ST HERBLAIN

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en moins au marché initial du lot – 6 RAVALEMENT ENDUIT concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°58 (Détail joint)		-1 099.75 €
	TOTAL HT	-1 099.75 €
	TVA 20 %	-219.95 €
	TOTAL TTC	-1 319.70 €

Le marché qui était de : 71 693.56 € HT soit de 86 032.28 € TTC (après avenant n°1)
est ramené à : 70 593.81 € HT soit de 84 712.57 € TTC

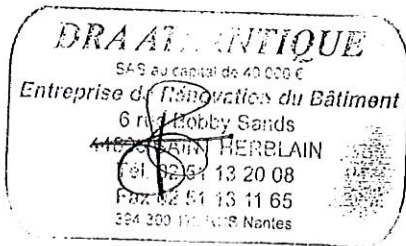
ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 27 janvier 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

lu et approuvé



Le Pouvoir Adjudicateur



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ

Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 58

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 06

DRA

Suppression enduit sur plaque de plâtre

Documents en annexe :

- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquéreur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : -1 099,75 €
 TVA 20% : -219,95 €
 Montant TTC : -1 319,70 €

Références Devis :

Devis JA/NB MNB - A548

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

RAUM architectes

1 rue de Colmar, 44000 Nantes
 T. 02 85 37 00 81 / F. 02 72 11 61 49
 N° SIRET : 44000123456789
 N° TVA Intracommunautaire FR44123456789

Avis de l'OPC :

03/01/2022

Economie Consommation
 48 bd des...
 44230 SAINT-GEORGES-DE-MONTREUIL
 Tél. 02 51 23 45 67
 SAS au capital de 100 000 €
 RCS NANTES 123 456 789
 Site : www.raum-architectes.fr

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ



**Enduit projeté - Plaque de parement - Rénovation
Isolation par l'extérieur - Bardage bois & terre cuite**

VILLE DE CORDEMAIS
Avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

SI HERBLAIN Le 15 Novembre 2021

AFFAIRE: ESPACE CULTUREL
44360 CORDEMAIS

Affaire suivie par M. ALVES
Nos réf: JA/NB MNB - A548

DEVIS N° 2021/11/300

MOINS VALUE - LOT 06 RAVALEMENT

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre offre de prix pour l'opération citée en marge

DESIGNATION	Unité	QTE	P.V.U	P.V.T
TRAVAUX DE RAVALEMENT :				
MOINS VALUE				
2.6.3 - ENDUIT - SUPPORT PLAQUES DE PLATRE				
Préparation du support en plaques de plâtre avec un regulateur de fond. Fourniture et application d'un enduit organique de type CREPIMUR F de chez PRB ou équivalent. Teintes au choix de l'architecte. Teinte : Coefficient d'absorption solaire <0,7. Traitement des angles en baguettes jonc fil Hors reprise du support. <u>Localisation :</u> Suivant plans architecte et annexe 1 - tableaux des finitions et notamment : Sur plafonds en plaques de plâtre (repéré en blue sur plans et CCTP), Bar A.1, Circulation O2, Renforcement hall / sas 01, Renforcement sas accès sanitaire / hall, Sur cloisons des sanitaires donnant sur hall (1 face).			COMPRIS	
Grandes surfaces :	m ²	43,99	25,00 €	1 099,75 €
MONTANT HT				1 099,75 €
TVA 20,00%				219,95 €
MONTANT TTC				1 319,70 €

Valeur Novembre 2021

Palement: 45 jours

Signature ou cachet précédé des mentions manuscrites

Lu et approuvé, Bon pour accord

Nous souhaitons, bonne réception de la présente

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



M ALVES



6, Rue Bobby Sands - 44 800 Saint-Herblain - Tél : 02 51 13 20 08 - Fax : 02 51 13 11 65

S.A.S au capital de 40 000€ - 394 300 172 RCS NANTES - APE 4399 C - N° TVA Intracommunautaire FR 78 394 300 172

www.dra-atlantique.fr



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 01

LOT 07 – BARDAGE BOIS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et

l'entreprise DOUILLARD – ZI de Tabari – Rue des Ajoncs – 44190 CLISSON

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 07 – Bardage Bois concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°51 Ind B (Détail joint)	1 236.00 €

TOTAL HT	1 236.00 €
TVA 20 %	247.20 €

TOTAL TTC	1 483.20 €

Le marché qui était de : 46 321.22 € HT soit de 55 585.46 € TTC
est porté à : 47 557.22 € HT soit de 57 068.66 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 27 janvier 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

"lu et approuvé"

le 27/01/22

Le Pouvoir Adjudicateur

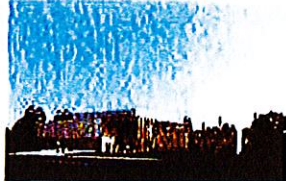
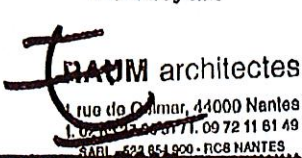



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE

DOUILLARD
Zi de Tabari - rue des Ajoncs - 44190 CLISSON
Tél. : 02 40 06 92 23 - Fax : 02 40 06 99 45
contact@douillard-charpente.fr
SIRET 214 227 143 00029

Le Gerant
P. DEFRANGEMU

P/o Berthou

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 51 - Ind B	
Opération : Espace Culturel de Codemais (44)	
	
Lot n° : 07 DOUILLARD	
Suite à la demande de contrôle d'accès sur les portes repéré F16 / E25, ajout d'équipements complémentaires.	
Documents en annexe : - devis entreprise	
Origine de la demande <input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage / Utilisateur <input type="checkbox"/> Acquéreur <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Contrôleur technique <input type="checkbox"/> Coordonnateur SPS <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Autre : évolution	Incidence sur autres lots : OUI NON
Chiffrage <input checked="" type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> MOE (Estimation des travaux)	
Coût des travaux en Euros : Montant HT : 1 238,00 € TVA 20% : 247,20 € Montant TTC : 1 483,20 €	Références Devis : n°187 V4 du 29/11/2021
Analyse du Maître d'œuvre :	<i>Cachet et signature</i> 
Avis de l'OPC :	31/11/2021 CMB Economie Construction Coordination 48 bd des Pas Enchantés 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE Tél. 02 40 94 76 67 SAS au capital de 100 000 € RCS NANTES 327 667 135 Site : www.cmb-eco.fr
Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :	<i>Cachet et signature</i> Monsieur le Maire, Daniel GUILLE 



Charpente - Menuiserie

Maire de CORDEMAIS
4 Avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

DEVIS n°187 du 29/11/2021
Sujet : Centre Culturel - Cordemais
Travaux supplémentaires

Affaire suivie par M Pascal DEMANGEAU

NP	Désignation	Qté	Unité	P.U./HT	Total HT
	Porte F16 / E25				
	Commande complémentaire d'équipement des portes métalliques F6 / E25,				
	avec intégration de commande d'ouverture par gâche électrique,	2,000	u	280,00	560,00
	ferme porte,	2,000	u	233,00	466,00
	poignée de tirage.	2,000	u	105,00	210,00
	Nota : compris déduction de la serrure à larder et les béquilles époxy noir prévus au marché.				

Mode de règlement : Virement à 30 jours

Montants en Euros

Total H.T.	1 236,00
Total T.V.A. 20%	247,20
Total T.T.C.	1 483,20

Accord du client, date et signature



ZI DE TABARI - RUE DES AJONCS - 44190 CLISSON - Tél. 02 40 06 92 23
contact@douillard-charpente.fr - www.douillard-charpente.fr
SARL au capital de 24160 - SIRET 338 276 363 00029 - FR6633827636300029 - RC 86 B 536



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 05

LOT 10 – METALLERIE / SERRURERIE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et

l'entreprise OUEST INDUSTRIES – 6 bis, rue de la Chaumière – 44120 VERTOU

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 10 METALLERIE / SERRURERIE concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°55 (Détail joint)	553.46 €
- Fiche Travaux Modificatifs n°56 (Détail Joint)	427.00 €

TOTAL HT	980.46 €
TVA 20 %	196.09 €

TOTAL TTC	1 176.55 €

Le marché qui était de : 48 940.00 € HT soit de 58 728.00 € TTC (après avenant n°04)
est porté à : 49 920.46 € HT soit de 59 904.55 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 25 janvier 2022



Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

Le Pouvoir Adjudicateur

Signé numériquement par: LAURENT
BRANDON
Date et l'heure: 27/01/2022 10:55:39



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 55	
Opération : Espace Culturel de Codemais (44)	
	
Lot n° : 08 OUEST INDUSTRIE	
Grille en façade pour ventilation local émaillage	
Documents en annexe : - devis entreprise	
Origine de la demande	Incidence sur autres lots :
<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage / Utilisateur <input type="checkbox"/> Acquéreur <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Contrôleur technique <input type="checkbox"/> Coordonnateur SPS <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Autre : évolution	OUI- NON
Chiffrage	<input checked="" type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> MOE (Estimation des travaux)
Coût des travaux en Euros :	Références Devis :
Montant HT : 553,46 € TVA 20% : 110,69 € Montant TTC : 664,15 €	Devis n° DV210550 du 22/11/21
Analyse du Maître d'œuvre :	Cachet et signature BAUM architectes 1 rue de Colmar, 44000 Nantes Tél. 02 51 03 31 11, 09 72 11 81 49 SIRET : 827 651 100 - RCS NANTES N° d'inscription : 05118 F19282234900
Avis de l'OPC :	GMB 24/11/2021 Economie Construction Coordination 48 bd des Pas-Enchantés 44230 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE Tél. 02 40 94 76 57 SAS au capital de 100 000 € RCS NANTES 327 667 135 Site : www.gmb-eco.fr
Délai de commande 6 à 8 semaines. Pose à prévoir après réception.	
Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :	Cachet et signature  Monsieur le Maire, Daniel GUILLE



6 Bis Rue de la chaumière
44120 VERTOU
Tel : 240031779
Fax : 240348146
www.ouestindustries.fr
SARL au capital de 61 500 €
SIRET Nantes : 33873837000042
SIRET Angers : 33873837000028
R.C.S : Nantes APE 3320 A
N° TVA : FR 54 338 738 370

Commune de Cordemais

Hôtel de Ville

BP 42 Av des Quatre vents

44360 CORDEMAIS

France

Devis n° DV210550 du 22/11/21

Affaire : AF0285 - ESPACE CULTUREL CORDEMAIS

Chargé d'affaire : Laurent BRANDON

Objet : Grille de ventilation local émaillage

Repère	Désignation	Qté	U	Prix	Montant
	Fourniture et pose d'une grille de ventilation en aluminium brut, type EXTAC au pas de 50 mm, thermolaquée noir RAL 9005 satiné d'embrèze 240 mm, pour pose tunnel Délai 6 à 8 semaines	1,00	U	553,46	553,46

MONTANT H.T. Net en Euros 553,46

TVA 20 % 110,69

MONTANT TTC en Euros 664,15

Condition de paiement : 30 Jours net

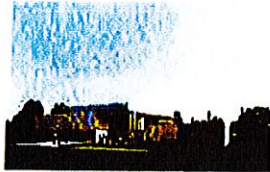


Durée de validité de l'offre : 2 mois

Prix calculés pour l'ensemble des postes

Réserve de propriété :

OUEST INDUSTRIES demeure propriétaire de l'ouvrage qu'il a exécuté jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et des accessoires correspondants.

Cette disposition ne fait pas obstacle à la prise de possession de l'ouvrage. Les risques sont transférés à l'acheteur dès la mise à disposition de l'ouvrage même si elle intervient avant la réception des travaux. A défaut du prix intégral, l'acheteur s'engage à restituer ces ouvrages et supportera les frais éventuels de leur remise en état et de leur transport jusqu'à nos ateliers.

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 56	
Opération : Espace Culturel de Codemais (44)	
	
Lot n° : 10 QUEST INDUSTRIE	
Découpe de la porte extérieure du local stockage Fourniture et pose d'une grille de ventilation type VIB EXT 50 G , laquée RAL 9016, avec contre cadre pour finition intérieure	
Documents en annexe : - devis entreprise	
Origine de la demande <input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage / Utilisateur <input type="checkbox"/> Acquéreur <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Contrôleur technique <input type="checkbox"/> Coordonnateur SPS <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Autre : évolution	Incidence sur autres lots : OUI NON
Chiffrage <input checked="" type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> MOE (Estimation des travaux)	
Coût des travaux en Euros : Montant HT : 427,00 € TVA 20% : 85,40 € Montant TTC : 512,40 €	Références Devis : Devis n° DV210577 du 29/11/21
Analyse du Maître d'œuvre :	Cachet et signature 
Avis de l'OPC : Délai de commande 6 semaines.	CMB 02/12/2021 Economie Construction Coordination 48 bd des Pas Enchantés 44230 SAINT-SÉBASTIEN SUR MER Tél. 02 40 94 76 55 SAS au capital de 100 000 € RCS NANTES 327 667 135 Site : www.cmb-eco.fr Cachet et signature
Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage : <div style="text-align: right;">  <p>Monsieur le Maire, Daniel GUILLE</p> </div>	



6 Bis Rue de la chaumière
44120 VERTOU
Tél 240031779
Fax 240348146
www.ouestindustries.fr
SARL au capital de 61 500 €
SIRET Nantes 33873837000042
SIRET Angers : 33873837000026
R.C.B : Nantes APE 3320 A
N° TVA FR 54 338 738 370

Commune de Cordemais
Hôtel de Ville
BP 42 Av des Quatre vents
44360 CORDEMAIS
France

Deviz n° DV210577 du 29/11/21

Affaire : AF0265 - ESPACE CULTUREL CORDEMAIS
Chargé d'affaire : Laurent BRANDON
Objet : Création d'une VB dans la porte initialement coupe-feu

Repère	Désignation	Qté	U	Prix	Montant
A	Découpe de la porte extérieure du local stockage Fourniture et pose d'une grille de ventilation type VB EXT 50 G, laquée RAL 9016, avec son/ses cadre pour finition intérieure (délai environ 6 semaines)	1,00	U	427,00	427,00

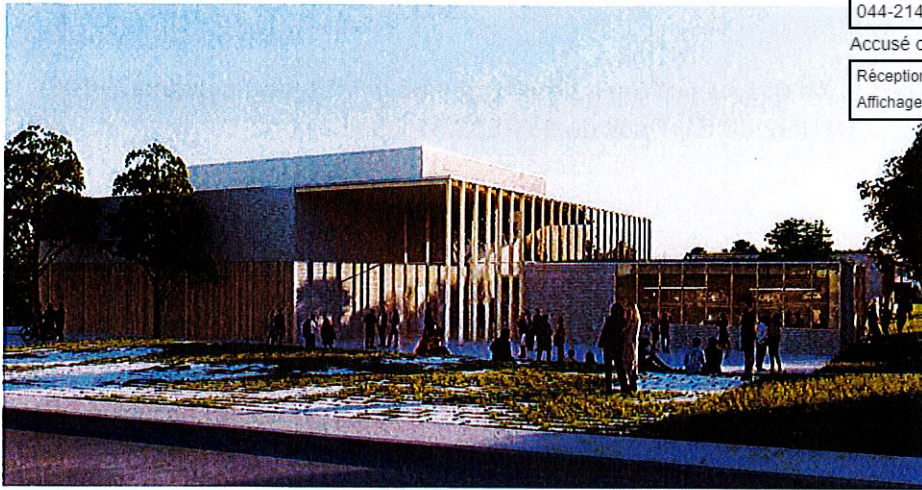
MONTANT H.T. Net en Euros 427,00
TVA 20 % 85,40
MONTANT TTC en Euros 512,40

Condition de paiement : 30 Jours net
Durée de validité de l'offre : 2 mois
Prix calculés pour l'ensemble des postes

Réserve de propriété :

OUEST INDUSTRIES demeure propriétaire de l'ouvrage qu'il a exécuté jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et des accessoires correspondants.
Cette disposition ne fait pas obstacle à la prise de possession de l'ouvrage. Les risques sont transférés à l'acheteur dès la mise à disposition de l'ouvrage même si elle intervient avant la réception des travaux. A défaut du prix intégral, l'acheteur s'engage à restituer ces ouvrages et supportera les frais éventuels de leur remise en état et de leur transport jusqu'à nos ateliers.

[Faint blue stamp and handwritten notes, possibly a date '14/03/2022']



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 03

LOT 11 – DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et
l'entreprise ARTBAT – 3 rue Pégase – ZA du Clair de Lune – 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 11 DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°57 (Détail joint)	466.65 €

TOTAL HT	466.65 €
TVA 20 %	93.33 €

TOTAL TTC	559.98 €

Le marché qui était de : 317 815.44 € HT soit de 381 378.53 € TTC (après avenant n° 02)
est porté à : 318 282.09 € HT soit de 381 938.51 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 27 janvier 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

Lu et Approuvé

ARTEBAT SYSTEM
3 ZAC Clair de Lune
44360 ST ETIENNE DE MONTLUC
Tél. 02 40 85 24 20 Fax 02 40 25 91 37



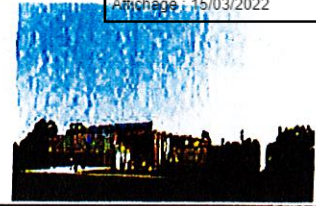
Le Pouvoir Adjudicateur



Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 57

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 11

ARTBAT

Local vélo - remplacement plafon fibra par plafond hydro en plaque de plâtre

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquereur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI-

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 466,65 €
 TVA 20% : 93,33 €
 Montant TTC : 559,98 €

Références Devis :

Devis n° 2021-12-14

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

HADIM architectes

1 rue de Chimier, 44000 Nantes
 t. 02 40 97 86 31 / f. 02 40 97 86 31
 TVA intracommunautaire FR221203494

Economie Construction Coordina...

Avis de l'OPC :

A réaliser avant le 07/01/2021

48 bd des Pas Encha...

44230 SAINT SEBASTIEN S...

20/12/2021

Tél. 02 40 94 76 31

SAS au capital de 100 €

RCS NANTES 527 665

Site : www.cmb.fr

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature


 Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ



Entreprise Générale du Bâtiment
S.A.S. au capital de 100 000 €
3 rue Pégase
ZA du Clair de Lune
44360 St Etienne de Montluc
Téléphone : 02 40 85 24 26
Email : artbat-system@wanadoo.fr

DEVIS N° 2021-12-14

St Etienne de Montluc, le 16 décembre 2021

COMMUNE DE CORDEMAIS
AVENUE DES 4 VENTS
44 360 CORDEMAIS

REALISATION D'UN ESPACE CULTUREL
CORDEMAIS
Lot 11 - Doublages Cloisons Plafonds

N°	Désignation	Qté	U	Prix unit.	Montant H.T.
	Annulé et remplace devis n° 2021-12-10 LOCAL VELO				
1	Réalisation d'un plafond BA13 hydro avec isolant 200 MRK40 R:5.00 sous les gradins du local vélo	10,50	M2	51,80	543,90 €
2	Bandes armées	6,00	ML	4,80	28,80 €
3	Moins value main d'oeuvre - FIBRA ULTRA FM -150mm	- 10,50	M2	10,10	- 106,05 €

Devis gratuit

Durée de validité : 2 mois

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Total H.T.	466,65 €
Total T.V.A. 20,00 %	93,33 €
Total T.T.C. (Euro)	559,98 €

Mode de Règlement Virement à 30 jours

Le signataire reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de ventes mentionnées sur la dernière page.

Pour le client (signature précédée de la mention : "Lu et approuvé, bon pour accord")

A : le : / / Signature Client



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 04

LOT 11 – DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et
l'entreprise ARTBAT – 3 rue Pégase – ZA du Clair de Lune – 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 11 DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°60 (Détail joint)	1 431.00 €

TOTAL HT	1 431.00 €
TVA 20 %	286.20 €

TOTAL TTC	1 717.20 €

Le marché qui était de : 318 282.09 € HT soit de 381 938.51 € TTC (après avenant n° 03)
est porté à : 319 713.09 € HT soit de 383 655.71 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 15 février 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

ARTBAT SYSTEM
3 ZAC Clair de Lune
44360 ST ETIENNE DE MONTLUC
Tél. 02 40 83 24 25 Fax 02 40 85 69 37

Le Pouvoir Adjudicateur



GUILLÉ

Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS



S.Y.S.T.E.M

Entreprise Générale du Bâtiment
S.A.S au capital de 100.000 €
3 rue Pégase

ZA du Clair de Lune
44360 S. Etienne de Montluc
Téléphone : 02 40 85 24 26
E-mail : ariba.system@wanadoo.fr

CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL
CORDEMAIS
Lot 11 - Doublages Cloisons Plafonds

DEVIS N° 2022-02-07

St Etienne de Montluc, le 09 février 2022

COMMUNE DE CORDEMAIS
AVENUE DES 4 VENTS
44 380 CORDEMAIS

N°	Designation	Qté	U	Prix unit.	Montant H.T.
1	Localisation: Salle de cours Peinture, Salle de cours Poterie, CPE2 Stock, CPO2 Stock emballage Reprise placo et isolation suite à un dégât des eaux sur 40cm de haut: compris finition, bandes armées, évacuation des gravats, protection des lieux	1,00	F	1 431,00	1 431,00 €

Devis gratuit

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Durée de validité : 2 mois

Mode de Règlement: Virement à 30 jours
Le signataire reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de ventes mentionnées sur la dernière page.

Pour le client (signature précédée de la mention : "Lu et approuvé, bon pour accord") :

A : / / Signature: Client

Total H.T.	1 431,00 €
Total T.V.A. 20,00 %	286,20 €
Total T.T.C. (Euro)	1 717,20 €

Réf. Devis : 20220207

Conditions Générales de Ventes

1-Objet et champ d'application
Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement, de devis et ses avenants constituant les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français.

2-Durée de validité de l'offre
L'offre de l'entreprise a une validité de 2 mois à compter de sa date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

3-Conditions d'exécution des travaux
Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.
Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leurs coûts.
L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installations nécessaires à la réalisation des travaux, seront mis à la disposition de l'entreprise gratuitement et à proximité des travaux.

4-Travaux supplémentaires
Tous les travaux, non prévus explicitement dans l'offre, seront considérés comme travaux supplémentaires. Ils constitueront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution.

5-Décal d'exécution
Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis qui n'est donné qu'à titre indicatif.
Le décal d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas suivants :

- Intempéries
- Cas de force majeure
- Travaux supplémentaires
- Retard ou non-exécution par le Maître d'Ouvrage de ses obligations
- Nous serons déchargés de tout engagement de délai :
-dans le cas où les conditions de paiement prévues n'auraient pas été observées
- dans le cas où les renseignements nécessaires à l'exécution des travaux n'auraient pas été fournis en temps utile,
- dans le cas de retard d'avancement des corps d'état nous précédant.

6-Prix et règlements
6.1-Prix
Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenant.
Les prix mentionnés s'entendent nets sans escompte et toutes taxes comprises.
Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement; des sommes versées par elle à ce titre.

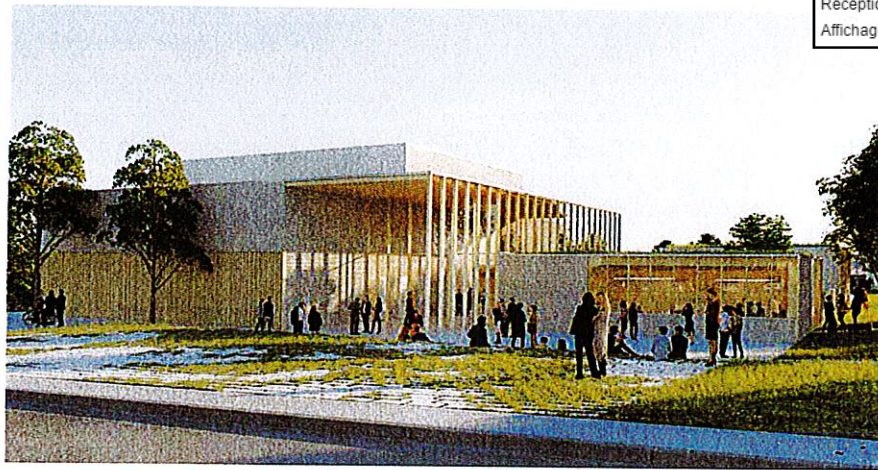
5.2-Règlements
Les paiements devront parvenir au siège de l'entreprise dans les 30 jours maximum après présentation des factures ou situations de travaux.
Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.
Tout retard de paiement entraînera l'application, sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard au taux légal majoré de 7 points, calculés à compter de la date de facturation.
Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7-Assurance de responsabilité professionnelle
L'entreprise, à souscrit, une assurance de responsabilité civile et décennale auprès de la SMOBTP pour les travaux réalisés en France, Metropolitan et dans les DROM (N° Police : 372946W).

8-Réception des travaux
La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties. A défaut, elle résulterait automatiquement de la prise de possession des lieux par le Maître d'Ouvrage.

9-Propriété intellectuelle
Les études, plans, devis, plans et documents de toute nature remis ou adressés par l'entreprise restent toujours son entière propriété. Ils ne peuvent être communiqués ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de l'entreprise.

10-Contentieux
Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec avis de réception. Sauf disposition contraire du marché, les litiges seront portés devant le Tribunal de Nantes.



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 04

LOT 12 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire
d'une part,

et

l'entreprise DUPRE – 32 rue Marronniers CHAZE-HENRY – 49420 OMBREE D'ANJOU

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en moins au marché initial du lot – 12 MENUISERIES INTERIEURES BOIS concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°53 (Détail joint)	398.75 €
- Fiche Travaux Modificatifs n°54 (Détail joint)	- 4 156.02 €
- Fiche Travaux Modificatifs n°59C (Détail joint)	- 3 503.92 €

TOTAL HT	- 7 261.19 €
TVA 20 %	- 1 452.24 €

TOTAL TTC	- 8 713.43 €

Le marché qui était de : 124 402.11 € HT soit de 149 282.53 € TTC (après avenant n°03)
est ramené à : 117 140.92 € HT soit de 140 569.10 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 09 février 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

Lu et approuvé

[Signature manuscrite]

DUPRE sas

32, rue des Bénédictins BP 30002
44100 CORDEMAIS
HENRY

TÉL : 02 41 92 52 00

Le Pouvoir Adjudicateur



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE

Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 53

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 15/03/2022

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 12

DUPRE

Ajout de rideau dans le local costumes.

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquereur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 398,75 €
 TVA 20% : 79,75 €
 Montant TTC : 478,50 €

Références Devis :

n°119122_019

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

BAUM architectes

1 rue de Colmar, 44000 Nantes
 T. 02 85 37 06 31 / F. 09 72 11 61 49
 SASL - B22 854 900 - RCS NANTES
 TVA Intracommunautaire FR22822854000

Avis de l'OPC :

Validation orale de l'AMO sur ce local en réunion de chantier.

CMB 10/11/2021

Economie Construction Coordination
 48 bd des Pères Enchantés
 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
 Tél: 02 40 04 76 00
 SAS au capital de 100 000 €
 RCS NANTES 327 667 100
 Site : www.cmb-ec.eu.fr

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ



DUPRÉ
MENUISERIE BOIS/ALU

DUPRE S.A.S
32, r. Marronniers CHAZE-HENRY

49420 OMBREE D'ANJOU
Tél. : 02.41.92.50.50
FAX. : 02.41.92.52.00

MAIRIE DE CORDEMAIS
4 Avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

OMBREE D'ANJOU, le 18 octobre 2021

Devis client

TS14 Rideaux bureaux

DQE 119122_019

TRAVAUX : Construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais - Lot 12 :
Menuiseries intérieures - signalétiques - mobilier fixe.

MENUISERIE INTERIEURE LOT N°12

ESPACE CULTUREL CORDEMAIS

///

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
SUIVANT VOTRE CCTP

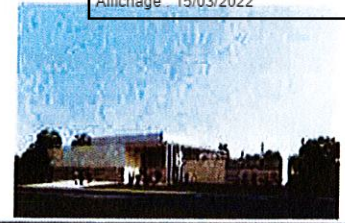
///

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 54

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 15/03/2022

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 12

DUPRE

Suppression signalétique extérieure

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acqureur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI-

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : -4 156,02 €
 TVA 20% : -831,20 €
 Montant TTC : -4 987,22 €

Références Devis :

n°119122_022

Analyse du Maître d'œuvre :

RAUM architectes

1 rue de Colmar 44000 Nantes
 t. 02 85 37 06 31 / f. 09 72 11 61 49
 SARL - 532 854 900 - RCS NANTES
 TVA intracommunautaire FR22822854900

Avis de l'OPC :

CMB 24/11/2021

Economie Construction Coordonnée
 48 bd des Pas Enchaînés
 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
 Tél. 02 40 94 76 44
 SAS au capital de 100 000 €
 RCS NANTES 327 667 136
 Site : www.cmb-eco.fr
 Cachet et signature

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ

DUPRE S.A.S
32, r. Marronniers CHAZE-HENRY

49420 OMBREE D'ANJOU
Tél. : 02.41.92.50.50
FAX. : 02.41.92.52.00



MAIRIE DE CORDEMAIS
4 Avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

OMBREE D'ANJOU, le 24 novembre 2021

Devis client

TS17 Signalétiq Ext

DQE 119122_022

TRAVAUX : Construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais - Lot 12 :
Menuiseries intérieures - signalétiques - mobilier fixe.

MENUISERIE INTERIEURE LOT N°12

ESPACE CULTUREL CORDEMAIS

///

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
SUIVANT VOTRE CCTP**

///

N° du projet 119122
Projet: TS17 Signalétiq Ext

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix unit.	Montant
1	CORDEMAIS - LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES				
1.1.0.0.000	Moins value signalétique extérieure	U	-2,000	2 078,01	-4 156,02
	TOTAL CORDEMAIS - LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES				-4 156,02

Total (HT) €

-4 156,02

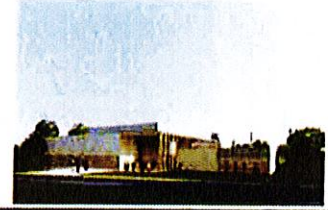
N°du projet 119122
Projet: TS17 Signalétiq Ext

RECAPITULATIF

1	CORDEMAIS - LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES	
1	TOTAL CORDEMAIS - LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES	-4 156,02
	Total (HT) €	-4 156,02
	T.V.A 20,00 %	-831,20
	Total TTC €	-4 987,22

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 59 Ind C

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 12

DUPRE

Suppression signalétique lumineuse
Signalétique blanche sur porte noire
Pose signalétique noir accès haut et bas

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquéreur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : -3 503,92 €
 TVA 20% : -700,78 €
 Montant TTC : -4 204,70 €

Références Devis :

ci-joint en annexe

Analyse du Maître d'œuvre :

Cache et signature

RAUM architectes
 1 rue de Colmar, 44000 Nantes
 t. 02 85 37 06 31 / f. 09 72 11 61 49
 SARL - 522 854 900 - RCS NANTES
 TVA intracommunautaire FR22522854900

Avis de l'OPC :

Sans remarques - Demande MOE

08/02/2022
CMB
 Economie Construction Coordination
 48 bd des Pas Finchant
 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
 Tél. 02 40 94 76 57
 SAS au capital de 100 000 €
 RCS NANTES 327 667 135
 Site : www.cmb-eco.fr
 Cache et signature

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ

DUPRE S.A.S
32, r. Marronniers CHAZE-HENRY

49420 OMBREE D'ANJOU
Tel : 02.41.92.50.50
FAX: 02.41.92.52.00



N°du projet : 119122
Projet : TS25 Signalétique

Page 2 sur 4
07/02/2022

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix unit.	Montant
1	LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES				
1.1	SIGNALETIQUE				
1.1.0.000	Signalétique blanche sur porte noire	u	6,000	22,40	134,40
1.1.0.001	Signalétique blanche sur porte grise	u	2,000	10,00	20,00
	TOTAL SIGNALETIQUE				179,20
	TOTAL LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES				179,20

Total (HT) €

179,20

COMMUNE DE CORDEMAIS
4 Avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

OMBREE D'ANJOU, le 07 février 2022

Devis client

TS25 Signalétique

DOE 119122_030

TRAVAUX : Construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais - Lot 12
Menuiseries intérieures - signalétiques - mobilier fixe.

MENUISERIE INTERIEURE LOT N°12

ESPACE CULTUREL CORDEMAIS

///
DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
SUIVANT VOTRE CCTP
///

RECAPITULATIF

1	LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES	
1.1	SIGNALETIQUE	
1.1	TOTAL SIGNALETIQUE	<u>179,20</u>
1	TOTAL LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES	<u>179,20</u>
	Total (HT) €	179,20
	T.V.A 20,00 %	35,84
	Total TTC €	<u>215,04</u>

**PRIX BASE MARCHÉ : CONDITIONS DE RÈGLEMENT SUIVANT AVANCEMENT DES TRAVAUX SOLDE A
RECEPTION DE FACTURE/AUTON BANCAIRE**

DUPRE S.A.S
32, r. Marronniers CHAZE-HENRY

49420 OMBREE D'ANJOU
Tél : 02.41.92.50.50
FAX : 02.41.92.52.00



COMMUNE DE CORDEMAIS
4 Avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

OMBREE D'ANJOU, le 07 février 2022

Devis client

TS26 signa lumineuse

DQE

119122_031

TRAVAUX : Construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais - Lot 12
Menuiseries intérieures - signalétiques - mobilier fixe.

MENUISERIE INTERIEURE LOT N°12
ESPACE CULTUREL CORDEMAIS

///
DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
SUIVANT VOTRE CCTP
///

N° du projet 119122
Projet TS26 signa lumineuse
Page 2 sur 4
07/02/2022

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix unit	Montant
1	ESPACE CULTUREL CORDEMAIS - LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES				
1.1	SIGNALETIQUE ACCES HAUT & ACCES BAS				
1.1.0.000	Signalétique lumineuse	Eis	-3,000	1 856,06	-3 712,12
1.1.0.001	Fourniture et pose signalétique adhésive noire accès haut et accès bas	u	2,000	36,90	73,80
	TOTAL SIGNALETIQUE ACCES HAUT & ACCES BAS				-3 638,32
	TOTAL ESPACE CULTUREL CORDEMAIS - LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES				-3 638,32

Total (HT) €

-3 638,32

RECAPITULATIF

1	ESPACE CULTUREL CORDEMAIS - LOT 12	
	MENUISERIES INTERIEURES	
1.1	SIGNALÉTIQUE ACCES HAUT & ACCES BAS	
1.1	TOTAL SIGNALÉTIQUE ACCES HAUT & ACCES BAS	<u>-3 638,32</u>
1	TOTAL ESPACE CULTUREL CORDEMAIS - LOT 12	<u>-3 638,32</u>
	MENUISERIES INTERIEURES	
	Total (HT) €	-3 638,32
	T.V.A 20,00 %	-727,66
	Total TTC €	<u>-4 365,98</u>

PRUX BASE MARCHÉ / CONDITIONS DE RÈGLEMENT SUIVANT AVANCEMENT DES TRAVAUX SOLDE A
RECEPTION DE FACTURE/CAUTION BANCAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220215-2022D08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 15/03/2022



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 05

LOT 12 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et

l'entreprise DUPRE – 32 rue Marronniers CHAZE-HENRY – 49420 OMBREE D'ANJOU

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 12 MENUISERIES INTERIEURES BOIS concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°61 (Détail joint) 789.93 €

TOTAL HT	789.93 €
TVA 20 %	157.99 €

TOTAL TTC	947.92 €
------------------	-----------------

Le marché qui était de : 117 140.92 € HT soit de 140 569.10 € TTC (après avenant n°04)
est porté à : 117 930.85 € HT soit de 141 517.02 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 15 février 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

Lu et approuvé



DUPRE sas

32, rue des Marronniers - BP 30002 - CHAZE HENRY
49420 OMBREE D'ANJOU
RCS 399 429 604
Tél. : 02 41 52 50 50 - Fax : 02 41 92 52 00

Le Pouvoir Adjudicateur

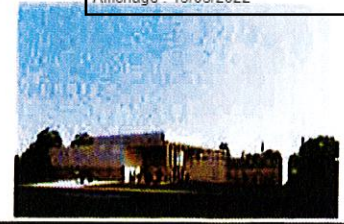


Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE

Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 61

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 12

DUPRE

Dépose et repose plinthe zone cours collectif

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acqureur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 789,93 €
 TVA 20% : 157,99 €
 Montant TTC : 947,92 €

Références Devis :

ci-joint en annexe

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

Avis de l'OPC :

Sans remarques - reprise travaux retenue sur OUEST INDUSTRIE (cf mail ci-joint)

Economie d'Énergie 11/02/2022

18
 4
 7
 RUS NANTES 327 66
 Site : www.cmbh...

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature



Par délégation du Maire,
 le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

DUPRE S.A.S
32, r. Marronniers CHAZE-HENRY

49420 OMBREE D'ANJOU
Tél : 02 41 92 50 50
FAX : 02 41 92 52 00



COMMUNE DE CORDEMAIS
4 Avenue des Quatre Vents
44360 CORDEMAIS

OMBREE D'ANJOU, le 08 février 2022

Devis client

TS24 Plinthes

DQE 119122_029

TRAVAUX : Construction d'un espace culturel sur la commune de Cordemais - Lot 12
Menuiseries Intérieures - signalétiques - mobilier-fixe.

MENUISERIE INTERIEURE LOT N°12

ESPACE CULTUREL CORDEMAIS

///
DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
SUIVANT VOTRE CCTP
///

N°du projet 119122
Projet TS24 Plinthes

Page 2 sur 4
08/02/2022

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix unit.	Montant
1	ESPACE CULTUREL CORDEMAIS				
1.1	PLINTHES				
1.1.0.0.000	Dépose, fourniture et pose plinthes en médium à peindre au niveau de la sour technique suite à un dégat des eaux Peinture hors lot, Reprise placé hors lot	ens	1,000	789,93	789,93
	TOTAL PLINTHES				789,93
	TOTAL ESPACE CULTUREL CORDEMAIS				789,93

Total (HT) €

789,93

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220215-2022D08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 15/03/2022

RECAPITULATIF

1	ESPACE CULTUREL CORDEMAIS	
1.1	PLINTHES	<u>789,93</u>
1.1	TOTAL PLINTHES	
1	TOTAL ESPACE CULTUREL CORDEMAIS	<u>789,93</u>
	Total (HT) €	789,93
	T.V.A 20,00 %	157,99
	Total TTC €	<u>947,92</u>

PRIX BASE MARCHÉ / CONDITIONS DE RÈGLEMENT SUIVANT AVANCEMENT DES TRAVAUX SOLDE A
RECEPTION DE FACTURE/CAUTION BANCAIRE

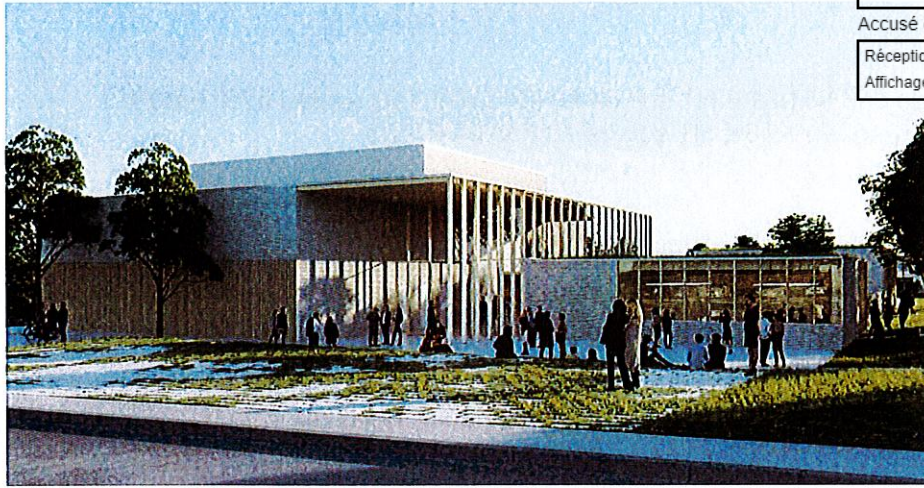
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220215-2022D08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 15/03/2022



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 03

LOT 16 – PEINTURE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et
l'entreprise RENAISSANCE – 13 rue René Cassin – Zone d'Herbins – 44600 SAINT NAZAIRE

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en moins au marché initial du lot – 16 PEINTURE concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°65 (Détail joint)	- 1 273.78 €

TOTAL HT	- 1 273.78 €
TVA 20 %	- 254.76 €

TOTAL TTC	- 1 528.54 €

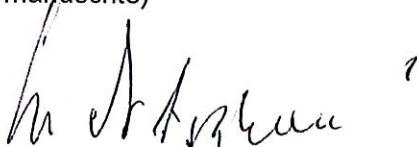
Le marché qui était de : 66 851.31 € HT soit de 80 221.57 € TTC (après avenant 02)
est ramené à : 65 577.53 € HT soit de 78 693.03 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 21 février 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)



SAS RENAISSANCE
13, rue René Cassin
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 42 07 - Fax : 02 40 66 43 92
SIRET 402 620 033 00058 - APE 4334Z
Au capital de 15245 €

Le Pouvoir Adjudicateur



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ

Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 65

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 16

RENAISSANCE

Devis +/- value (devis 4253)

Marquage des rangs de gradins (devis 4388)

Reprise enduit et peinture sur murs et plinthe suite infiltration dans cours collectif (devis 4389)

Documents en annexe ;

- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquéreur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Ssi

Incidence sur autres lots :

OUI-

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : -1 273,78 €
 TVA 20% : -254,76 €
 Montant TTC : -1 528,54 €

Références Devis :

ci-joint en annexe

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

RAUM architectes
 rue de Colmar, 44800 Nantes
 02 85 97 00 00 / 02 85 97 11 61 49
 SIRET : 4480011800 - RCS NANTES
 TVA : 207 1180000000

Avis de l'OPC :

CMB 21/02/2022

Economie Construction Coordination
 48 bd des Pas Enchantés
 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
 Tél. 02 41 04 76 11
 SAS au capital de 100 €
 RCS NANTES 327 66

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ

Renaissance

SAS RENAISSANCE

Peinture - Ravalement - Sol

Adresse Travaux :

VILLE DE CORDEMAIS
RUE DU PRE AUX MOINES
44360 CORDEMAIS

VILLE DE CORDEMAIS

Avenue des 4 vents
BP42
44360 CORDEMAIS

Affaire suivie par M. STEPHANE MOUSSA

DEVIS n°4253 du 10/01/2022

Sujet : Devis des plus et moins valus Espace Culturel

N°	Désignation	U	Qté	P. U. H.T.	Montant H.T.
1	Les moins :				
	Suppression de la peinture des murs				
	Local CTA02 F.2				
	Local CTA01 F.5				
	Local pompe à chaleur F.6	m2	465,00	-3,50	-1 627,50
	Suppression peinture plafond				
	Local pompe à chaleur F.6	m2	180,80	-3,50	-632,10
	Circulation technique 01				
	Suppression peinture de sols	m2	300,00	-15,00	-4 500,00
	Total Les moins :				-6 759,60
2	Les plus				
	Préparation et application d'une peinture de type Hydroplioille Aero en trois couches teintée en remplacement de l'enduit taloché, Plafonds et Murs	m2	33,53	28,20	945,55
	Mise en peinture filets des marches d'escaliers coté public	ml	25,84	12,60	325,58
	Mise en œuvre en deux passe d'un enduit GS sur murs béton	m2	447,70	6,44	2 883,19
	Total Les plus				4 154,32

Montants en Euros

Total H.T.	-2 605,28
Total T.V.A. 20%	-521,06
Total T.T.C.	-3 126,34

Mode de règlement : Virement à 30 jours

Date de validité : 3 mois à date de ce jour.

Notre devis est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa remise, toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir vous sera répercutée.

Nous retourner 1 des 2 exemplaires dûment daté et signé suivi de la mention "Bon pour Accord" accompagné d'un acompte de 30 % à la commande.

L'acceptation du devis vaut acceptation, compréhension et lecture des CGI indiquées en dernière page.

Accord du client et signature

Signature du chargé d'affaire

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Objet et domaine d'application : Ces conditions générales d'intervention prévalent sur toute autre condition du maître d'ouvrage sauf accord express. Sauf mention contraire des présentes conditions, la norme NF P 03-001 "est applicable. L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

2. Conclusion du marché : L'offre de l'entreprise a une validité de 3 mois à compter de sa date d'établissement ; Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue.

Un exemplaire de l'offre non modifiée, retourné signé par le maître de l'ouvrage, constitue l'acceptation du client.

L'entrepreneur doit questionner le maître d'ouvrage (le client) sur le fait qu'il souscrive ou non un crédit.

Si le maître d'ouvrage (le client) informe ne pas recourir à un crédit, il est réputé ne pas emprunter et perd le bénéfice des dispositions des articles L. 311-1 et suivants du code de la consommation relatifs au crédit à la consommation et des articles L. 312-1 et suivants du même code.

3. Conditions d'exécution des travaux : Les travaux seront conformes aux spécifications des normes et DTU en vigueur. Les travaux sont prévus pour être exécutés conformément aux règles de l'art, et notamment par référence aux normes de travaux DTU, plus spécialement DTU 59.1, 59.2, 59.3, 59.4 et 42.1, et avis technique le cas échéant. A défaut d'autres précisions, les travaux de peinture seront exécutés en **finition B** ; la plénitude générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. La finition B est poché, quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

La finition A doit être clairement précisée dans le devis accepté par le client. La plénitude finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires. En extérieur sur maçonnerie, les travaux de ragréage éventuels ne sont pas du ressort du peintre. De faibles défauts d'aspect sont inhérents. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse, le rechargement ne présente pas d'irrégularité.

La finition C, seule finition possible pour les lasureux sur bois extérieurs et les travaux de ravalement. Le film de peinture couvre la surface, il lui apporte un coloris, mais l'état de finition relève celui du substrat. La finition C est d'aspect poché.

Le délai d'exécution prévu à l'offre commencera à courir à compter de la date de démarrage des travaux fixée contractuellement entre les parties et après réception de l'offre acceptée accompagnée de l'acompte. Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas prévus par la norme NF P 03-001 (Journées d'intempéries, Cas de force majeure, Jours fériés ou chômés inhabituels, Grève générale de la profession, Travaux imprévus), L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise, gratuitement et à proximité des travaux.

4. Propriété intellectuelle : Les études, devis et documents de toute nature restent toujours entière propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers, ni reproduits.

5. Garanties sur la matière : Pour conserver leurs fonctions initiales, les revêtements installés doivent être entretenus avec le même produit que celui d'origine lorsque le revêtement est de la famille des peintures. L'entretien des revêtements est à la charge du maître d'ouvrage. L'entretien normal minimum à la charge du maître de l'ouvrage (le client) consiste en :

- l'élimination régulière des salissures, des microorganismes, des dépôts végétaux, le débouchage des trus de buses de fenêtres, la vérification des masticages, des évacuations des eaux pluviales, des sols, des tarmiers, etc.,
- le colmatage immédiat des trous percés pour la pose d'enseignes, canalisations, décorations ou autres affectant des revêtements de protection extérieure pour éviter des pénétrations d'eau et de générer des défauts de cloquage ainsi de décollement du film de revêtement.

Les moyens et les fréquences des interventions correspondantes sont à prévoir selon l'exposition des ouvrages et l'agressivité de l'environnement :

- 2 à 5 ans pour les lasureux sur bois extérieurs,
- 3 à 7 ans pour les peintures sur bois extérieurs,
- 3 à 7 ans ou 12 ans pour les ravalements de maçonneries extérieures, selon qu'il s'agit de peintures microporeuses de façades ou de revêtements semi-épais / épais les protégeant des intempéries.
- 3 à 10 ans pour les produits en intérieur,
- 10 à 15 ans pour les revêtements d'imperméabilisation de façades.

L'entretien périodique, effectué suivant le fascicule normalisé FD T 30-806, permet de prolonger la durée de vie du revêtement appliqué et de retarder aux altérations exclues de la garantie (cf. DTU 59.1/cloauses GPEM-PV notamment) : altérations acceptables dans la limite de 5 % des surfaces (10 % pour les vernis sur bois), altérations/dégradations admissibles ou accidentelles (déformations/évolutions importantes et anormales du support auxquelles le revêtement n'a pas expressément fonction de résister : lésions, fissures et microfissures, lésions, gerces, nœuds, mouvements d'assemblage, etc.), et d'une façon générale toutes altérations provenant d'un usage anormal, ou correspondant à l'usure et au vieillissement normal du revêtement. La garantie ne s'applique pas au remplacement ni aux réparations qui résulteraient :

- de la durée normale du produit,
- du non-respect des instructions de protection,
- des défauts d'entretien,
- d'une utilisation incorrecte.

6. Responsabilité : L'entreprise dispose d'une assurance de responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers du fait des activités qu'elle exerce et décennale valable pour la France métropolitaine. L'assurance est la "SMA BTP...", agence de SAINT HERBLAIN. Une attestation d'assurance sera fournie.

7. Réception des travaux : La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître de l'ouvrage, avec ou sans réserves. A défaut elle résulterait automatiquement de la prise de possession des lieux par le maître de l'ouvrage. La réception sans réserves libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales. Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage.

Conditions de réalisation de la réception : les observations sont effectuées à 2 m (minimum), sans lumière rasante, angle compris entre 70° et 110°.

8. Délai de livraison, délai d'intervention : Le délai de livraison court à partir de la date indiquée par le contrat. Pour les produits, la livraison est réputée effectuée chez le maître de l'ouvrage ou sur le chantier. Toute modification du contrat final postérieure à la prise des cotes ou autres mesures et acceptée par les deux parties donnera automatiquement lieu à un report de la date de livraison initialement prévue.

L'entreprise RENAISSANCE est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison :

- dans le cas où les renseignements à fournir par le maître de l'ouvrage ne seraient pas donnés en temps voulu,
- dans le cas où l'accès à l'installation n'a pas été possible à la date prévue du fait du maître de l'ouvrage,
- dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le maître de l'ouvrage : réception du bon de commande et de l'acompte correspondant,
- dans les cas prévus par l'article 3 des présentes conditions générales d'intervention faisant référence à la norme NF P 03-001 :

- Le délai d'exécution des ouvrages mentionné au devis ne tient pas compte des retards éventuels occasionnés par une cause étrangère ou des intempéries, à savoir :
 - moins de 5°C en extérieur et taux d'humidité supérieur à 80%.
 - moins de 8°C en intérieur et taux d'humidité relative supérieur à 65%.
 - atmosphère susceptible de donner lieu à condensation,
 - surfaces gelées ou surchauffées,
 - conditions activant anormalement le séchage, température supérieure à 35°C (vent, soleil, etc).

9. Limites des prestations / Travaux supplémentaires, urgents ou imprévus : Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution. L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

10. Prix et conditions de paiement : Les travaux sont définis en fonction des supports connus à la remise de l'offre. Sauf stipulations contraires, les travaux prévus à la présente offre sont toujours estimatifs et ne sauraient, en aucun cas, être considérés comme définitifs.

Un acompte de 30 % sera versé à la signature du devis.

Nos prix seront révisés sur la base de l'indice BT 46 L'indice initial est celui connu à la date de remise de l'offre. L'indice du mois de révision sera pris avec le même décalage.

$P_m = P_0 \times (BT_m / BT_0)$ (P_m = prix du marché révisé P_0 = prix d'origine BTm = indice BT du mois de révision BT0 = indice BT du mois d'origine)

En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable par lettre recommandée AR au maître de l'ouvrage restée infructueuse.

Les prix sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure sera appliquée.

Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12.000 euros, le maître de l'ouvrage doit en garantir le paiement en vertu de l'article 1799-1 du code civil.

11. Délais de paiement : Toutes demandes de paiement de l'entreprise seront payées dans un délai maximum de 45 JOURS date de facture. Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités équivalentes au taux BCE + 10 points.

Une clause pénale de 20% du montant restant du pourra être réclamée par l'entreprise en cas de retard de paiement. Enfin, pour les clients professionnels une indemnité de recouvrement de 40 Euros sera appliquée en vertu de l'article L 441-8 du code de commerce.

En cas de paiement anticipé aucun escompte.

12. Médiation : Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le maître de l'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'article ci-dessus, recourir à un mode alternatif de règlement des litiges en s'adressant à : MEDICYS 73, boulevard de Clichy - 75009 PARIS - 01 49 70 15 99 Ou à sa plate-forme de médiation : www.medicys.fr

13. Contentieux : Tout litige relatif au présent contrat sera soumis à la juridiction du tribunal compétent.

Renaissance

SAS RENAISSANCE
Peinture - Ravalement - Sol

Adresse Travaux :

VILLE DE CORDEMAIS
RUE DU PRE AUX MOINES
44360 CORDEMAIS

VILLE DE CORDEMAIS

Avenue des 4 vents
BP42
44360 CORDEMAIS

Affaire suivie par M. STEPHANE MOUSSA

DEVIS n°4388 du 18/02/2022

Sujet : Marquage des rangs du gradin de la salle de spectacle

N°	Désignation	U	Qté	P. U. H.T.	Montant H.T.
	MARQUAGE DES RANGS DU GRADIN DE LA SALLE DE SPECTACLE				
	Numérotation des rang et de cachet les reprise des rebouchage des crochets de levage des gradins préfabriquée en lettrage A-B etc en noir ral: 9005 sur un fond gris moyen	U	22,00	32,10	706,20

Montants en Euros

Total H.T.	706,20
Total T.V.A. 20%	141,24
Total T.T.C.	847,44

Mode de règlement : Virement à 30 jours

Date de validité : 3 mois à date de ce jour.

Notre devis est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa remise, toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir vous sera répercutée.

Nous retourner 1 des 2 exemplaires dûment daté et signé suivi de la mention "Bon pour Accord" accompagné d'un acompte de 30 % à la commande.

L'acceptation du devis vaut acceptation, compréhension et lecture des CGI indiquées en dernière page.

Accord du client et signature

Signature du chargé d'affaire

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Objet et domaine d'application : Ces conditions générales d'intervention prévalent sur toute autre condition du maître d'ouvrage sauf accord express. Sauf mention contraire des présentes conditions, la norme NF P 03-001 "est applicable. L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

2. Conclusion du marché : L'offre de l'entreprise a une validité de 3 mois à compter de sa date d'établissement ; Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue.

Un exemplaire de l'offre non modifiée, retourné signé par le maître de l'ouvrage, constitue l'acceptation du client.

L'entrepreneur doit questionner le maître d'ouvrage (le client) sur le fait qu'il souscrive ou non un crédit.

Si le maître d'ouvrage (le client) informe ne pas recourir à un crédit, il est réputé ne pas emprunter et perd le bénéfice des dispositions des articles L. 311-1 et suivants du code de la consommation relatifs au crédit à la consommation et des articles L. 312-1 et suivants du même code.

3. Conditions d'exécution des travaux : Les travaux seront conformes aux spécifications des normes et DTU en vigueur. Les travaux sont prévus pour être exécutés conformément aux règles de l'art, et notamment par référence aux normes de travaux DTU, plus spécialement DTU 59.1, 59.2, 59.3, 59.4 et 42.1, et aux techniques de cas échéant. A défaut d'autres précisions, les travaux de peinture seront exécutés en finition B ; la planéité générale initiale n'est pas modifiée, les altérations accidentelles sont corrigées, la finition C est poché, quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

La finition A doit être clairement spécifiée dans le devis accepté par le client. La planéité finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires. En extérieur sur maçonnerie, les travaux de ragréage éventuels ne sont pas du ressort du peintre. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse, le rechapage ne présente pas d'irrégularité.

La finition C, seule finition possible pour les lasures sur bois extérieurs et les travaux de ravalement. Le film de peinture couvre le support. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition relative celui du support. La finition C est d'aspect poché.

Le délai d'exécution prévu à l'offre commencera à courir à compter de la date de démarrage des travaux fixée contractuellement entre les parties et après réception de l'offre acceptée accompagnée de l'acompte. Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas prévus par la norme NF P 03-001 (Journées d'intempéries, Cas de force majeure, Jours fériés ou chômés inhabituels. Grève générale de la profession, Travaux imprévus). L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise, gratuitement et à proximité des travaux.

4. Propriété intellectuelle : Les études, devis et documents de toute nature restent toujours l'entière propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers, ni reproduits.

5. Garanties sur la main-d'œuvre : Pour conserver leurs fonctions initiales, les revêtements installés doivent être entretenus avec le même produit que celui d'origine lorsque le revêtement est de la famille des peintures. L'entretien des revêtements est à la charge du maître d'ouvrage.

L'entretien normal minimum à la charge du maître de l'ouvrage (le client) consiste en :

- l'élimination régulière des saillances, des microorganismes, des dépôts végétaux, le débouchage des trous de buses de fenêtres, la vérification des masticages, des évacuations des eaux pluviales, des solins, des larmiers, etc.,
 - le calfeutrement immédiat des trous percés pour la pose d'enseignes, canalisations, décorations ou autres affectant des revêtements de protection extérieurs pour éviter des pénétrations d'eau et de générer des défauts de cloquage ou/ou de décollement du feuil de revêtement.
- Les moyens et les fréquences des interventions correspondantes sont à prévoir selon l'exposition des ouvrages et l'agressivité de l'environnement :
- 2 à 5 ans pour les lasures sur bois extérieurs,
 - 3 à 7 ans pour les peintures sur bois extérieurs,
 - 3 à 7 ans ou 12 ans pour les ravalements de maçonneries extérieures, selon qu'il s'agit de peintures microporeuses de façades ou de revêtements semi-épais / épais les protégeant des intempéries,
 - 3 à 10 ans pour les produits en intérieur,
 - 10 à 15 ans pour les revêtements d'imperméabilisation de façades.

L'entretien périodique, effectué suivant le fascicule normalisé FD T 30-300, permet de prolonger la durée de vie du revêtement appliqué et de remédier aux altérations exclues de la garantie (cf. DTU 59.1/cloques GPEM-PV notamment) : altérations acceptables dans la limite de 5 % des surfaces (10 % pour les vernis sur bois), altérations/dégradations admissibles ou accidentelles (déformations/révolutions importantes et anormales du support auxquelles le revêtement n'a pas expressément fonction de résister : lézards, fissures et microfissures, lentes, gerçes, nœuds, mouvements d'assemblage, etc.), chocs d'origine mécanique ou thermique, frottements d'objets contondants, etc., et d'une façon générale toutes altérations provenant d'un usage anormal, ou correspondant à l'usure et au vieillissement normaux du revêtement.

La garantie ne s'applique pas au remplacement ni aux réparations qui résulteraient :

- de l'usure normale du produit,
- du non-respect des instructions de protection,
- des défauts d'entretien,
- d'une utilisation incorrecte.

6. Responsabilité : L'entreprise dispose d'une assurance de responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers du fait des activités qu'elle exerce et décennale valable pour la France métropolitaine. L'assureur est la...SMA BTP... agence de SAINT HERBLAIN. Une attestation d'assurance sera fournie.

7. Réception des travaux : La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître de l'ouvrage, avec ou sans réserves. A défaut elle résultera automatiquement de la prise de possession des lieux par le maître de l'ouvrage.

La réception sans réserves libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage.

Conditions de réalisation de la réception : les observations sont effectuées à 2 m (minimum), sans lumière rasante, angle compris entre 70° et 110°.

8. Délai de livraison, Délai d'intervention : Le délai de livraison court à partir de la date indiquée par le contrat. Pour les produits, la livraison est réputée effectuée chez le maître de l'ouvrage ou sur le chantier. Toute modification du contrat initial postérieure à la prise des cotés ou autres mesures et acceptée par les deux parties donnera automatiquement lieu à un report de la date de livraison initialement prévue.

L'entreprise RENAISSANCE est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison :

- dans le cas où les renseignements à fournir par le maître de l'ouvrage ne seraient pas donnés en temps voulu,
- dans le cas où l'accès à l'installation n'a pas été possible à la date prévue du fait du maître de l'ouvrage,
- dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le maître de l'ouvrage ; réception du bon de commande et de l'acompte correspondant,
- dans les cas prévus par l'article 3 des présentes conditions générales d'intervention faisant référence à la norme NF P 03-001 :

Le délai d'exécution des ouvrages mentionné au devis ne tient pas compte des retards éventuels occasionnés par une cause étrangère ou des intempéries, à savoir :

- moins de 5°C en extérieur et taux d'humidité supérieur à 80%,
- moins de 8°C en intérieur et taux d'humidité relative supérieur à 85%,
- atmosphère susceptible de donner lieu à condensation,
- supports gelés ou surchauffés,
- conditions activant anormalement le séchage, température supérieure à 35°C (vent, soleil, etc).

9. Limites des prestations / Travaux supplémentaires urgents ou imprévisibles : Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution. L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

10. Prix et conditions de paiement : Les travaux sont définis en fonction des supports connus à la remise de l'offre. Sauf stipulations contraires, les travaux prévus à la présente offre sont linéaires estimatifs et ne sauraient, en aucun cas, être considérés comme définitifs.

Un acompte de 30,4% sera versé à la signature du devis. Nos prix seront révisés sur la base de l'indice BT 46 L'indice initial est celui connu à la date de remise de l'offre. L'indice du mois de révision sera pris avec le même décalage.

$P_m = P_0 \times (BT_m / BT_0)$ (P_m = prix du marché révisé P_0 = prix d'origine BTm = indice BT du mois de révision BT_0 = indice BT du mois d'origine)

En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable par lettre recommandée AR au maître de l'ouvrage restée infructueuse.

Les prix sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure sera appliquée.

Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12.000 euros, le maître de l'ouvrage doit en garantir le paiement en vertu de l'article 1799-1 du code civil.

11. Délais de paiement : Toutes demandes de paiement de l'entreprise seront payées dans un délai maximum de...45 JOURS date de lecture. Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités équivalentes au taux BCE + 10 points. Une clause pénale de 20% du montant restant du pourrâ être réclamée par l'entreprise en cas de retard de paiement. Enfin, pour les clients professionnels une indemnité de recouvrement de 40 Euros sera appliquée en vertu de l'article L 441-6 du code de commerce.

En cas de paiement anticipé aucun escompte.

11. Médiation : Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le maître de l'ouvrage, consommateur personnel physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'article ci-dessus, recourir à un mode alternatif de règlement des litiges en s'adressant à : MEDICYS 73, boulevard de Clichy - 75009 PARIS - 01 49 70 15 93 Ou à sa plate-forme de médiation : www.medicys.fr

12. Contentieux : Tout litige relatif au présent contrat sera soumis à la juridiction du tribunal compétent.

Renaissance

SAS RENAISSANCE

Peinture - Ravalement - Sol

Adresse Travaux :

VILLE DE CORDEMAIS
RUE DU PRE AUX MOINES
44360 CORDEMAIS

VILLE DE CORDEMAIS

Avenue des 4 vents
BP42
44360 CORDEMAIS

Affaire suivie par M. STEPHANE MOUSSA

DEVIS n°4389 du 18/02/2022

Sujet : Reprise enduit et peinture murs et plinthe, suite dégâts des eaux courette technique

N°	Désignation	U	Qté	P. U. H.T.	Montant H.T.
	Reprise enduit et peinture murs et plinthe, suite dégâts des eaux courette technique	1	1,00	625,30	625,30

Montants en Euros

Total H.T.	625,30
Total T.V.A. 20%	125,06
Total T.T.C.	750,36

Mode de règlement : Virement à 30 jours

Date de validité : 3 mois à date de ce jour.

Notre devis est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa remise, toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir vous sera répercutée.

Nous retourner 1 des 2 exemplaires dûment daté et signé suivi de la mention "Bon pour Accord" accompagné d'un acompte de 30 % à la commande.

L'acceptation du devis vaut acceptation, compréhension et lecture des CGI indiquées en dernière page.

Accord du client et signature

Signature du chargé d'affaire

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Objet et domaine d'application : Ces conditions générales d'intervention prévalent sur toute autre condition du maître d'ouvrage sauf accord express. Sauf mention contraire des présentes conditions, la norme NF P 03-001 est applicable. L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

2. Conclusion du marché : L'offre de l'entreprise a une validité de 3 mois à compter de sa date d'établissement ; Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue.

Un exemplaire de l'offre non modifiée, retourné signé par le maître de l'ouvrage, constitue l'acceptation du client.

L'entrepreneur doit questionner le maître d'ouvrage (le client) sur le fait qu'il souscrive ou non un crédit.

Si le maître d'ouvrage (le client) informe ne pas recourir à un crédit, il est réputé ne pas emprunter et perd le bénéfice des dispositions des articles L. 311-1 et suivants du code de la consommation relatifs au crédit à la consommation et des articles L. 312-1 et suivants du même code.

3. Conditions d'exécution des travaux : Les travaux seront conformes aux spécifications des normes et DTU en vigueur. Les travaux sont prévus pour être exécutés conformément aux règles de l'art, et notamment par référence aux normes de travaux DTU, plus spécialement DTU 59.1, 59.2, 59.3, 59.4 et 42.1, et avis technique le cas échéant. A défaut d'autres précisions, les travaux de peinture seront exécutés en **limite B** : la planité générale initiale n'est pas modifiée, les altérations accidentelles sont corrigées. La finition B est poché, quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'application sont admis.

La finition A doit être clairement précisée dans le devis accepté par le client. La planité linéaire est satisfaisante. Il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires. En extérieur sur maçonnerie, les travaux de ragréage éventuels ne sont pas du ressort du peintre. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse, le rechapissage ne présente pas d'irrégularité.

La finition C, seule finition possible pour les lasureurs sur bois extérieurs et les travaux de revêtement. Le film de peinture couvre le substrat il lui apporte un coloris, mais l'état de finition relève celui du substrat. La finition C est d'aspect poché.

Le délai d'exécution prévu à l'offre commencera à courir à compter de la date de démarrage des travaux fixée contractuellement entre les parties et après réception de l'offre acceptée accompagnée de l'acompte. Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas prévus par la norme NF P 03-001 (Journées d'intempéries, Cas de force majeure, Jours fériés ou chômés inhabituels, Grève générale de la profession, Travaux imprévus). L'eau, l'électricité, les accès, les aléas de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise, gratuitement et à proximité des travaux.

4. Propriété intellectuelle : Les études, devis et documents de toute nature restent toujours l'entière propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers, ni reproduits.

5. Garanties sur le matériel : Pour conserver leurs fonctions initiales, les revêtements installés doivent être entretenus avec le même produit que celui d'origine lorsque le revêtement est de la famille des peintures. L'entretien des revêtements est à la charge du maître d'ouvrage.

L'entretien normal minimum à la charge du maître de l'ouvrage (le client) consiste en :

- l'élimination régulière des salissures, des microorganismes, des dépôts végétaux, le débouchage des trous de bûches de fenêtres, la vérification des mastics, des évacuations des eaux pluviales, des solins, des fermiers, etc.,
- le colmatage immédiat des trous percés pour la pose d'enseigne, ventilation, décorations ou autres affectant des revêtements de protection extérieure pour éviter des pénétrations d'eau et de générer des défauts de cloquage et/ou de décollement du feuil de revêtement.

Les moyens et les fréquences des interventions correspondantes sont à prévoir selon l'exposition des ouvrages et l'agressivité de l'environnement :

- 2 à 5 ans pour les lasureurs sur bois extérieurs,
- 3 à 7 ans pour les peintures sur bois extérieurs,
- 3 à 7 ans ou 12 ans pour les revêtements de maçonneries extérieures, selon qu'il s'agit de peintures microporeuses de façades ou de revêtements semi-épais / épais les protégeant des intempéries,
- 3 à 10 ans pour les produits en intérieur,
- 10 à 15 ans pour les revêtements d'imperméabilisation de façades.

L'entretien périodique, effectué suivant le fascicule normalisé FD T 30-806, permet de prolonger la durée de vie du revêtement appliqué et de remédier aux altérations exclues de la garantie (cf. DTU 59.1/ clauses GPEM-PV notamment) : altérations acceptables dans la limite de 5 % des surfaces (10 % pour les vernis sur bois), altérations/dégradations admissibles ou accidentelles (déformations/évolutions importantes et anormales du support auxquelles le revêtement n'a pas expressément fonction de résister : lézards, fissures et microfissures, fentes, gerces, nœuds, mouvements d'assemblage, etc.), chocs d'origine mécanique ou thermique, frotements d'objets contondants, etc., et d'une façon générale toutes altérations provenant d'un usage anormal, ou correspondant à l'usure et au vieillissement normal du revêtement. La garantie ne s'applique pas au remplacement ni aux réparations qui résulteraient :

- de l'usure normale du produit,
- du non-respect des instructions de protection,
- des défauts d'entretien,
- d'une utilisation incorrecte.

6. Responsabilité : L'entreprise dispose d'une assurance de responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers du fait des activités qu'elle exerce et décentralisée valable pour la France métropolitaine. L'assureur est la "SMA BTP", agence de SAINT HERBLAIN. Une attestation d'assurance sera fournie.

7. Réception des travaux : La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître de l'ouvrage avec ou sans réserves. A défaut elle résulterait automatiquement de la prise de possession des lieux par le maître de l'ouvrage. La réception sans réserves libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage.

Conditions de réalisation de la réception : les observations sont effectuées à 2 m (minimum), sans lumière rasante, angle compris entre 70° et 110°.

8. Délai de livraison. Délai d'intervention : Le délai de livraison court à partir de la date indiquée par le contrat. Pour les produits, la livraison est réputée effectuée chez le maître de l'ouvrage ou sur le chantier. Toute modification du contrat initial postérieure à la prise des cotes ou autres mesures et acceptée par les deux parties donnera automatiquement lieu à un report de la date de livraison initialement prévue.

L'entreprise RENAISSANCE est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison :

- dans le cas où les renseignements à fournir par le maître de l'ouvrage ne seraient pas donnés en temps voulu,
- dans le cas où l'accès à l'installation n'a pas été possible à la date prévue du fait du maître de l'ouvrage,
- dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le maître de l'ouvrage : réception du bon de commande et de l'acompte correspondant,
- dans les cas prévus par l'article 3 des présentes conditions générales d'intervention faisant référence à la norme NF P 03-001 :

Le délai d'exécution des ouvrages mentionnés au devis ne tient pas compte des retards éventuels occasionnés par une cause étrangère ni des intempéries, à savoir :

- moins de 5°C en extérieur et taux d'humidité supérieur à 80%.
- moins de 8°C en intérieur et taux d'humidité relative supérieur à 65%.
- atmosphère susceptible de donner lieu à condensation,
- substrats gelés ou surchauffés,
- conditions activant anormalement le séchage, température supérieure à 35°C (vent, soleil, etc).

9. Limites des prestations / Travaux supplémentaires, variants ou imprévus : Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution. L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

10. Prix et conditions de paiement : Les travaux sont définis en fonction des supports connus à la remise de l'offre. Sous stipulations contraires, les travaux prévus à la présente offre sont toujours estimatifs et ne sauraient, en aucun cas, être considérés comme définitifs.

Un acompte de 30% sera versé à la signature du devis.

Nos prix seront révisés sur la base de l'indice BT 48 L'indice initial est celui connu à la date de remise de l'offre. L'indice du mois de révision sera pris avec le même décalage.

$Pm = P0 \times (Btm / BT0)$ (Pm = prix du marché révisé P0 = prix d'origine BTm = Index BT du mois de révision BT0 = Index BT du mois d'origine)

En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable par lettre recommandée AR au maître de l'ouvrage inscrite infraction.

Les prix sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure sera appliquée.

Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12.000 euros, le maître de l'ouvrage doit en garantir le paiement en vertu de l'article 1789-1 du code civil.

11. Délais de paiement : Toutes demandes de paiement de l'entreprise seront payées dans un délai maximum de...45 JOURS date de facture. Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités équivalentes au taux BCE + 10 points.

Une clause pénale de 20% du montant restant dû pourra être réclamée par l'entreprise en cas de retard de paiement. Enfin, pour les clients professionnels une indemnité de recouvrement de 40 Euros sera appliquée en vertu de l'article L 441-6 du code de commerce.

En cas de paiement anticipé aucun escompte.

12. Modalités : Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le maître de l'ouvrage, consommateur personne physique peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à un mode alternatif de règlement des litiges en s'adressant à : MÉDICYS 73, boulevard de Clichy - 75009 PARIS - 01 49 70 15 93 Ou à sa plate-forme d'arbitrage : www.medicys.fr

13. Contestations : Tout litige relatif au présent contrat sera soumis à la juridiction du tribunal compétent.

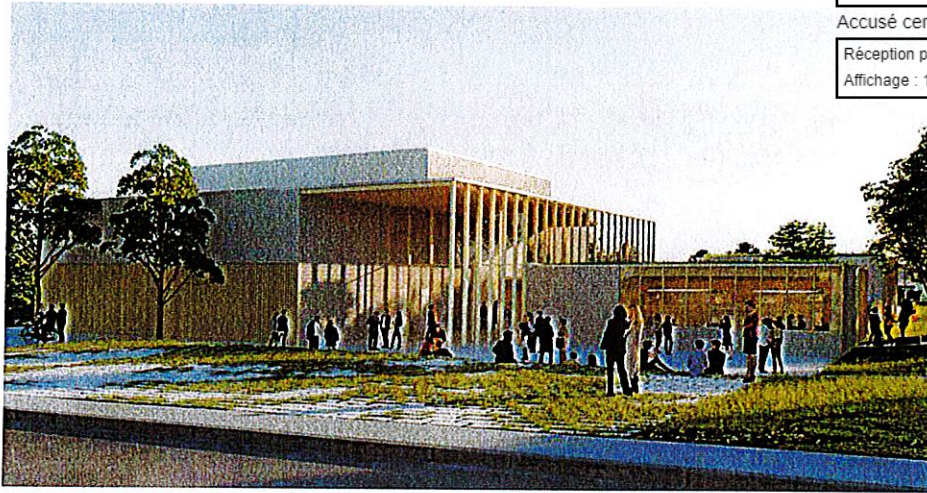
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20220215-2022D08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 15/03/2022



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 03

LOT 18 – CHAUFF. PLOMB. SAN. VENTIL.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et
l'entreprise MISSENARD – Agence de Nantes, CP 2602 – 1 rue du Rémouleur – 44805 SAINT HERBLAIN
Cedex

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 18
CHAUFF. PLOMB. SAN. VENTIL. concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- Fiche Travaux Modificatifs n°49 (Détail joint)	991.28 €

TOTAL HT	991.28 €
TVA 20 %	198.26 €

TOTAL TTC	1 189.54 €

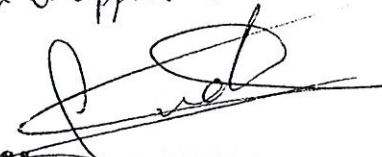
Le marché qui était de : 532 461.21 € HT soit de 638 953.45 € TTC (après avenant n°2)
est porté à : 533 452.49 € HT soit de 640 142.99 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 26 janvier 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

Lu et approuvé


MISSENARD
CLIMATIQUE

MISSENARD QUINT B
(raison sociale inchangée)
Agence de Nantes
1, rue de Rémouleur - CP 2602
44306 SAINT-HERBLAIN Cedex
Tél. 02 40 92 00 40 - Fax 02 40 92 01 90

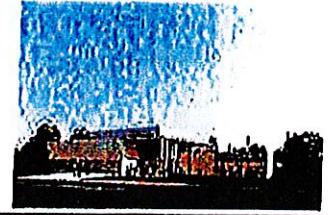
Le Pouvoir Adjudicateur



Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 49

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 18

MISSENARD

ventilation local stockage peinture

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquéreur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution réglementation

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 991,28 €
 TVA 20% : 198,26 €
 Montant TTC : 1 189,54 €

Références Devis :

D-NAN-TAU-210042

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

RAUM architectes

1 rue de Coïmor, 44000 Nantes
 L 02 85 37 08 31 / F. 00 72 11 01 40
 SIRET : 822 854 900 - RCS NANTES
 TVA intracommunautaire FR22522854900

Avis de l'OPC :

La MOE devra s'assurer des devis complémentaire nécessaire à l'intervention de MISSENARD (carrotage, alimentation électrique, grille ..).
 Nota : travaux fini dans les locaux d'intervention

13/10/2021

13/10/2021
 M. le Maire
 100 Avenue de la
 République
 44000 NANTES
 Tel. 02 85 37 08 34 48
 Fax 02 85 37 08 35 48
 Site Internet : www.smb-eco.fr
 Cachet et signature

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ



AGENCE DE NANTES

Nantes - Travaux

1 rue du Rémouleur
Case postale 2602
44805 SAINT HERBLAIN Cedex

Tél : 02 40 92 20 40

Fax : 02 40 92 01 90

Siret : 31109848700201

Code NAF : 4322 B

MAIRIE DE CORDEMAIS

4 AVENUE DES QUATRES VENTS

44360 CORDEMAIS

Tél :

Fax :

Client : MAIRIE DE CORDEMAIS
N° Devis : D-NAN-TAU-210042
Version :
Indice :
A l'attention de :

REMISE DE PRIX

06 octobre 2021

ESPACE CULTUREL CORDEMAIS VENTILATION LOCAL STOCKAGE PEINTURE

SAS Missenard-Quint B - Siège Social - P.A. La Roche - rue Eugène Freyssinet - 07410 GAUCHE
Siret : 311 098 487 00284 - N° TVA : FR79 311 098 487 Code NAF : 4322B
SAS au capital de 40 000 Euros - R.C. St Quentin B 311098487
www.missenard-quint.com

Conditions générales de vente consultables sur : www.missenard-climatique.fr

**ESPACE CULTUREL CORDEMAIS
 VENTILATION LOCAL STOCKAGE PEINTURE**

N	DÉSIGNATION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
A	1 - VENTILATION				
A.1	1 - 1 Local stockage peintures RDC				
	Extracteur de gaine 250 m3/h avec inter de proximité et variateur de vitesse	u	1	378,00	378,00
	Bouche extraction avec module de réglage	u	1	112,00	112,00
	Tube spirale D 200 galvanisé	ml	6	50,88	305,28
	Raccordement électrique sur attente à proximité, compris câblage Inter prox et variateur sous tube IRO	ens	1	196,00	196,00
	NOTA : ne sont pas compris dans notre offre , l'alimentation électrique depuis le TGBT et la protection, ni les grilles extérieures , ni les percements et rebouchages				
	Sous-total 1 - 1 Local stockage peintures RDC				991,28
	Sous-total 1 - VENTILATION				991,28
	Prix de vente total				991,28
	T.V.A. 20,00%				198,26
	Total T.T.C.				1 189,54

**ESPACE CULTUREL CORDEMAIS
 VENTILATION LOCAL STOCKAGE PEINTURE**

N	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
	RECAPITULATIF				
A	1 - VENTILATION				
A.1	1 - 1 Local stockage peintures RDC				991,28
	Sous-total 1 - VENTILATION				991,28
	Prix de vente total				991,28
	T.V.A. 20,00%				198,26
	Total T.T.C.				1 189,54

Montant arrêté à la somme de : **1 189,54 € T.T.C**
 mille cent quatre-vingt-neuf Euros et cinquante-quatre cents

Délai d'option : 1 Mois
 Valeur économique : Septembre 2021

SAINT HERBLAIN Cedex le 06 octobre 2021

Ce devis est conforme aux prescriptions demandées Il ne tient pas compte des fournitures et travaux supplémentaires souhaités.
 Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA actuellement en vigueur. Si, postérieurement à l'établissement de nos prix, ces taux viennent à varier ou à être supprimés, il en sera tenu compte dans les prix de règlement.

TONY AUDOUIT

Bon pour Accord
 Date et signature du Client



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 03

LOT 22 – TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et

l'entreprise PIGEON TP – BP 10057 – 44152 ANCENIS CEDEX

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 22 – Terrassements VRD Espaces Verts concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- | | |
|--|------------|
| - Fiche Travaux Modificatifs n°50 (Détail joint) | 950.00 € |
| - Fiche Travaux Modificatifs n°52 ind B (Détail joint) | 1 059.74 € |

TOTAL HT	2 009.74 €
TVA 20 %	401.95 €

TOTAL TTC	2 411.69 €
-----------	------------

Le marché qui était de : 349 012.25 € HT soit de 418 814.70 € TTC (après avenant n°02)
est porté à : 351 021.99 € HT soit de 421 226.39 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 25 janvier 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

Lu et approuvé

PIGEON TP LOIRE ANJOU
Agence ANCENIS
BP 10057 - 44152 ANCENIS Cedex
Tél. 02 40 83 14 83
SIRET 556 150 175 00280

Le Pouvoir Adjudicateur



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the printed name of the Mayor.

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 50

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 22

PIGEON TP

Remplacement de la chambre de tirage initiale (chambre courant faible) par une chambre type K1C pour permettre le passage des câbles tarifs jaune.

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquereur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 950,00 €
 TVA 20% : 190,00 €
 Montant TTC : 1 140,00 €

Références Devis :

185371.2

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

W&JM architectes
 1 rue de Colson, 44000 Nantes
 t. 02 05 37 06 31 - f. 02 05 37 06 31
 SAS au capital de 100 000 € - RCS NANTES
 TVA intracommunautaire FR222204449

Avis de l'OPC :

L'entreprise indique un délai de commande de 2 semaines

CMB
 Economie Construction
 48 bd des Pas Encha
 44230 SAINT SEBASTIEN-SUR-LOIRE
 Tél: 02 40 94 76
 SAS au capital de 100 000 €
 RCS NANTES 327 667 133
 Site : www.cmb-eco.fr

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ



MAIRIE DE CORDEMAIS

4 Avenue des Quatre vents

44360 CORDEMAIS

Réf : SP/DB

ANCBNIS le, 25 octobre 2021

Objet : 190384 CONSTRUCTION ESPACE CULTUREL
LOT 22 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

Devis n° : 185371.2

Affaire suivie par : 62 - CHARLOIS BENOIT

Page: 1/1

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1	Modification d'une chambre électrique				
1	Dépose de la chambre existante	U	1,00	150,00	150,00
2	Fourniture et pose d'une chambre KIC	U	1,00	550,00	550,00
3	Raccordement des réseaux dû à la pose de la nouvelle chambre et refection des abords	FT	1,00	250,00	250,00

L'entreprise ne participe pas au compte prorata

Ce devis est valable 2 mois, actualisation selon nos conditions générales de vente.

Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur.

Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

En raison de l'évolution imprévisible des produits pétroliers les enrobés seront

révisés selon le TPOP avec R=In/lo.

In=Indice du mois n des travaux

lo=Indice au moment de l'établissement du devis

Total H.T.	950,00 €
T.V.A. 20 %	190,00 €
Montant T.T.C.	1 140,00 €

PIGEON TP LOIRE-ANJOU
Société MONTOIR DE BRETAGNE
ZAC Les Rochettes
44650 MONTOIR DE BRETAGNE
Tél. 02 40 45 14 14
SIRET 658 160 176 00264 - APE 4211Z



41, rue François Arago - ZI de L'Anfresse - BP10057 - 44152 ANCBNIS - Tel : 02-40-83-14-83 - Fax : 02-40-98-88-57

SAS au capital de 2 020 200 € - RC Laval B 556 150 175 - N° Intermarché FR 00 556 150 175 - N° SIRET 556 150 175 00017 - APE 42

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 52 ind B

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)

Lot n° : 22
PIGEON TP

Amenagement de raccordements de voiries par ajout de bordures accès EST et OUEST

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquéreur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 1 059,74 €
 TVA 20% : 211,95 €
 Montant TTC : 1 271,69 €

Références Devis :

n°185371.4

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature

HAUM architectes
 1 rue de Colmar, 44000 Nantes
 t. 02 41 87 06 31 / 0 72 41 81 10
 TVA intracommunautaire FR22622854000

Avis de l'OPC :

Intervention de l'entreprise PIGEON TP en janvier 2022

CMBS 17/12/2021
 Economie Construction Coordination
 48 bd des Pas Encha
 44230 SAINT SEBASTIEN S.
 Tél. 02 40 94 76
 SAS au capital de 100
 RCS NANTES 327 66
 Site : www.cmb-er

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature

Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE



MAIRIE DE CORDEMAIS

4 Avenue des Quatre vents

44360 CORDEMAIS

Réf: SP/DB

ANCENIS le, 15 décembre 2021

Objet : 190584 CONSTRUCTION ESPACE CULTUREL- Aménagement des raccordement sur voirie extérieure
LOT 22 :TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

Devis n° : 185371.4

Affaire suivie par : 62 - CHARLOIS BENOIT

Page: 1/1

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1	Aménagement voirie extérieur côté EST				
1	Dépose de bordures et évacuation	ML	9,00	8,05	72,45
1.3	Ingravure	M2	4,50	12,05	54,23
1.4	Préparation de la fouille et implantation	ML	9,00	16,44	147,96
1.5	Fourniture et pose de bordures T2	ML	9,00	26,55	238,95
2	Aménagement voirie extérieur côté OUEST				
2.3	Ingravure	M2	1,00	12,05	12,05
2.4	Préparation de la fouille et implantation	ML	10,00	16,44	164,40
2.5	Fourniture et pose de bordures granites	ML	10,00	36,97	369,70

L'entreprise ne participe pas au compte prorata

Ce devis est valable 2 mois, actualisation selon nos conditions générales de vente.

Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur.

Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

En raison de l'évolution imprévisible des produits pétroliers les enrobés seront

révisés selon le TP09 avec R=In/lo.

In=Indice du mois n des travaux

lo=Indice au moment de l'établissement du devis

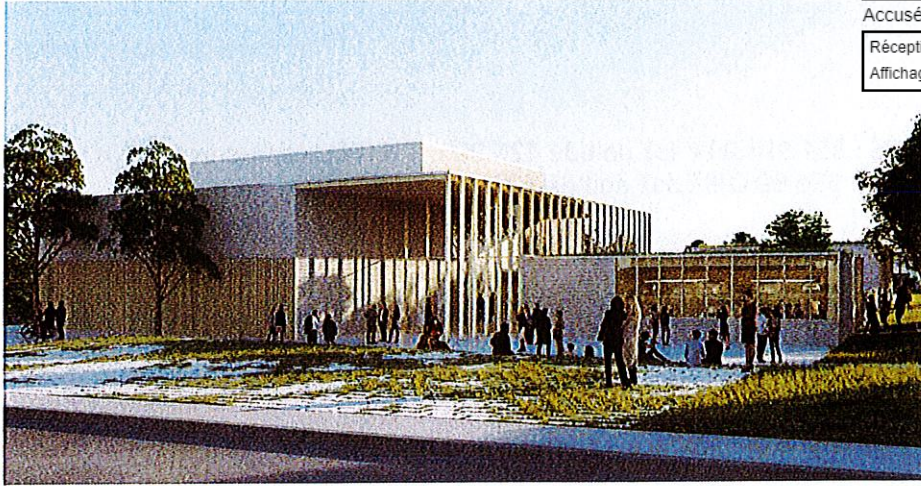
Total H.T.	1 059,74 €
T.V.A. 20 %	211,95 €
Montant T.T.C.	1 271,69 €

PIGEON TP LOIRE-ANJOU
Secteur MONTORON DE LA MAYENNE
ZAI: Les Ruchelles
44560 MONTORON DE LA MAYENNE
TAP 02 40 45 14 14
SIRET 650 150 175 00264 - APE 4211Z



41, rue François Arago - ZI de L'Aufresne - BP10057 - 44152 ANCENIS - Tél : 02-40-83-14-83 - Fax : 02-40-98-48-57

SAS au capital de 2 020 200 € - RC Laval B 556 150 175 - N° intracommunitaire FR 00 556 150 175 - N° SIRET 556 150 175 00017 - APE: 42



VILLE DE CORDEMAIS

Construction d'un espace culturel

AVENANT N° 04

LOT 22 – TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville de Cordemais au 4 Avenue des Quatre Vents (44360) – représentée par Monsieur Le Maire

d'une part,

et

l'entreprise PIGEON TP – BP 10057 – 44152 ANCENIS CEDEX

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les prestations en plus au marché initial du lot – 22 – Terrassements VRD Espaces Verts concernant l'opération référencée.

ARTICLE 2 : Consistance des travaux - Montant de l'avenant

Travaux selon devis joint :

- | | |
|--|------------|
| - Fiche Travaux Modificatifs n°48 ind B (Détail joint) | 1 699.00 € |
| - Fiche Travaux Modificatifs n°63 (Détail joint) | 2 175.00 € |

TOTAL HT	3 874.00 €
TVA 20 %	774.80 €

TOTAL TTC	4 648.80 €
-----------	------------

Le marché qui était de : 351 021.99 € HT soit de 421 226.39 € TTC (après avenant n°03)
est porté à : 354 895.99 € HT soit de 425 875.19 € TTC

ARTICLE 3 : Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après transmission au maître d'ouvrage et notification au titulaire.

Fait à CORDEMAIS
Le 15 février 2022

Le titulaire du marché
(Mention lu et approuvé
manuscrite)

Lu et approuvé
PIGEON TP LOIRE ANJOU
Agence ANCENIS
BP 10057 - 44152 ANCENIS Cedex
Tél. 02 40 83 14 83
SIRET 594 199 175 00280

Le Pouvoir Adjudicateur

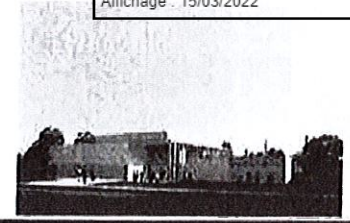


Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE

Par délégation du Maire,
le 2^{ème} Adjoint
Pascale CORMERAIS

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 48 ind B

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 22

PIGEON TP

Alimentation pour véhicule électrique

Documents en annexe :
- devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquereur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Autre : évolution réglementation

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 1 699,00 €
 TVA 20% : 339,80 €
 Montant TTC : 2 038,80 €

Références Devis :

185371.1

Analyse du Maître d'œuvre :

RAGM architectes

1 rue de Colmar, 44000 Nantes
 T. 02 51 85 37 06 31 / 09 72 11 61 49
 SIREN 522 854 900 RCS NANTES
 TVA intracommunautaire FR22522354300

Avis de l'OPC :

CMB 07/02/2022

Economie Construction Coordination
 48 Bd des Pas Enchantés
 44290 SAINT SEBASTIEN S.
 TEL 02 51 80 94 76
 SAS au capital de 100
 RCS NANTES 327 66
 Site : www.cmb-ec.fr

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maître d'ouvrage :

Cachet et signature

Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE



MAIRIE DE CORDEMAIS

4 Avenue des Quatre vents

44360 CORDEMAIS

Réf : SP/DB

ANCENIS le, 28 février 2022

Objet : 190584 CONSTRUCTION ESPACE CULTUREL- Réseaux Technique pour Branchement voiture électrique
LOT 22 : TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

Devis n° : 185371.1

Affaire suivie par : 62 - CHARLOIS BENOIT

Page: 1/1

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1	Réseaux technique pour véhicule électrique				
10.1	Tranchées pour canalisations diverses (prix n°10.1.1 du marché)	ML	30,00	40,00	1 200,00
10.5.1.1	Fourreau TPC D90mm avec tire fil	ML	60,00	2,15	129,00
10.4.2.1	Chambre de tirage 40x40 avec plaque béton	ML	2,00	185,00	370,00

Ce devis est valable 2 mois, actualisation selon nos conditions générales de vente.

Total H.T.	1 699,00 €
T.V.A. 20 %	339,80 €
Montant T.T.C.	2 038,80 €

PIGEON TP LOIRE ANJOU
Secteur MONTOR DE BRETAGNE
ZAC Les Rochettes BP 41
44560 MONTOR DE BRETAGNE
Tél: 02 40 45 14 14
SIRET 656 150 175 00017 - APE 4211Z
CHARLOIS B

Monsieur le Maire
Daniel GUILLE

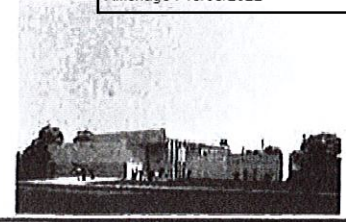


41, rue François Arago - ZI de L'Aufresne - BP10057 - 44152 ANCENIS - Tél : 02-40-83-14-83 - Fax : 02-40-98-88-57

SAS au capital de 2 020 200 € - RC Laval B 556 150 175 - N° intracommunautaire FR 00 556 150 175 - N° SIRET 556 150 175 00017 - APE 42

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N° 63

Opération : Espace Culturel de Codemais (44)



Lot n° : 22

PIGEON TP

Suppression muret technique
 Prolongement de laa bordure basse au niveau de l'accès service
 Engazonnement supplémentaire

Documents en annexe :
 - devis entreprise

Origine de la demande

- Maître d'ouvrage / Utilisateur
 Acquereur
 Maître d'œuvre
 Contrôleur technique
 Coordonnateur SPS
 Entreprise
 Ssi

Incidence sur autres lots :

OUI

NON

Chiffrage

- Entreprise
 MOE (Estimation des travaux)

Coût des travaux en Euros :

Montant HT : 2 175,00 €
 TVA 20% : 435,00 €
 Montant TTC : 2 610,00 €

Références Devis :

ci-joint en annexe

Analyse du Maître d'œuvre :

Cachet et signature
TRAUM architectes
 1 rue de Colmar, 44000 Nantes
 t. 02 85 37 06 31 / f. 09 72 11 61 49
 SARL - 522 854 900 - RCS NANTES
 TVA intracommunautaire FR22522854900

Avis de l'OPC :

18/02/2022
CMB
 Economie Construction
 8 bd des Pas En
 44200 SAINT SEBASTIE
 Tél. 02 40 94
 SAS au capital de
 RCS NANTES 33
 Site : WWW.CMB.fr
 Cachet et signature

Décision du Maître de l'Ouvrage / Assistant Maitre d'ouvrage :



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ



MAIRIE DE CORDEMAIS

4 Avenue des Quatre vents

44360 CORDEMAIS

Réf : SP/DB

ANCENIS le, 18 février 2022

Objet : 190584 CONSTRUCTION ESPACE CULTUREL- Moins value muret technique - plus value bordure et engazonnement
LOT 22 : TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

Devis n° : 186274.1

Affaire suivie par : 62 - CHARLOIS BENOIT

Page: 1/1

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1	Moins value du muret technique				
1	Moins value au prix 12.2 du marché pour réalisation de muret technique parpaings Y/C enduit	ML	-2,00	385,00	-770,00
2	Prolongement de bordure basse au niveau de l'accès de service				
2	Dépose et repose de bordure existante pour prolongement du passage en surbaissé au niveau de l'accès de service à la salle	FT	1,00	1 025,00	1 025,00
3	Engazonnement				
3	Engazonnement compris préparation du sol (prix n° 11.5.1)	M2	800,00	2,40	1 920,00

Ce devis est valable 2 mois, actualisation selon nos conditions générales de vente.

Total H.T.	2 175,00 €
T.V.A. 20 %	435,00 €
Montant T.T.C.	2 610,00 €

PIGEON TP LOIRE ANJOU
Secteur MONTOIR DE BRETAGNE
ZAC Les Rochelles
44350 MONTOIR DE BRETAGNE
Tél. 02 40 45 14 14
SIRET 556 150 175 00264 - APE 4211Z

Monteur le Maire
Daniel GUILLE



41, rue François Arago - ZI de L'Aufresne - BP10057 - 44152 ANCENIS - Tel : 02-40-83-14-83 - Fax : 02-40-98-88-57

SAS au capital de 2 020 200 € - RC Laval B 556 150 175 - N° intracommunautaire FR 00 556 150 175 - N° SIRET 556 150 175 00017 - APE 42